

enssib

école nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude

Quelle place pour la jeunesse dans les bibliothèques municipales à vocation régionale ?

Sylvie Martin

Sous la direction de : Françoise Michelizza
Conservateur, Bibliothèque municipale à vocation régionale de Nice

2001

Quelle place pour la jeunesse dans les bibliothèques municipales à vocation régionale ?

Dans un contexte de réflexion sur les bibliothèques jeunesse, la création des bibliothèques municipales à vocation régionale permet d'analyser la place qu'occupent les services jeunesse dans des établissements récents, voire en projet, et de grande dimension. Des choix d'organisation très variés, il ressort que la mise en valeur des services jeunesse passe en grande partie par la constitution de centres de ressources, et plus particulièrement par des entreprises de conservation, qui participent à la vocation régionale des établissements.

Bibliothèques pour la jeunesse -- France

Bibliothèques municipales à vocation régionale

Bibliothèques -- Utilisation de l'espace

Bibliothèques -- Fonds spéciaux -- Livres rares

Young peoples services in *Bibliothèques municipales à vocation régionale*

The creation of *Bibliothèques municipales à vocation régionale* is a good occasion to consider the importance given to young peoples services in large, recently built libraries, or in near future projects. The various organisational choices show that resource centre developing and particularly preservation programs are mostly used to enhance those services, thus participating in the regional mission of these libraries.

Young adults' libraries -- France

Public libraries -- Space utilization

Libraries -- Special collections -- Rare books

Remerciements

Le sujet de ce mémoire m'a été proposé par Françoise Michelizza, responsable de la Lecture publique à la BMVR de Nice, qui a dirigé ce travail et que je tiens à remercier pour ses conseils et son enthousiasme. Je voudrais également exprimer ma gratitude à tout le personnel du département jeunesse de la BMVR de Marseille, et spécialement à Annie Poggioli-Barry, responsable du département, et à son adjointe, Danièle Béguier. Grâce à l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé et au temps qu'ils m'ont consacré, cette expérience en bibliothèque a été des plus enrichissantes.

Ce travail repose en grande partie sur les réflexions recueillies auprès de professionnels. Je remercie tous ceux qui ont accepté de participer à l'enquête, en particulier :

Les directeurs des bibliothèques municipales à vocation régionale :

Bruno Carbone à La Rochelle, Jean-Marie Compte à Poitiers, Thierry Delcourt à Troyes, Nicolas Galaud à Reims, François Larbre à Marseille, Marie-Thérèse Pouillas à Rennes.

Et Florence Leleu, responsable de la Lecture publique à Troyes, Anne Marinet, responsable du Département Jeunesse à Toulouse.

Je remercie enfin Viviane Ezratty, directrice de la bibliothèque l'Heure Joyeuse, bibliothèque de la Ville de Paris, pour ses conseils sur mon mémoire et pour m'avoir fait découvrir, avec Françoise Lévêque, responsable du fonds ancien, les bibliothèques pour la jeunesse.

N.B. : L'enquête envoyée aux directeurs de BMVR figure en annexe 1.

Sommaire

Introduction	3
Histoire et actualité des bibliothèques publiques pour la jeunesse en France	5
1. Naissance et histoire des bibliothèques pour la jeunesse	5
1.1. Un nouveau concept de bibliothèque : la bibliothèque pour enfants (fin XIX ^e s. – 1945)	5
1.1.1 Bibliothèques scolaires, bibliothèques populaires, bibliothèques publiques	6
1.1.2 Les Heures Joyeuses	6
1.2. Développement et généralisation des bibliothèques pour la jeunesse (1945-1990)	7
1.2.1 La légitimation du secteur jeunesse	7
1.2.2 Maillage du réseau de bibliothèques jeunesse	8
2. Vers une crise des bibliothèques jeunesse ? Remise en question et nouvelles problématiques	9
2.1. Les bouleversements des années 1990 et leur évaluation	9
2.1.1 Nouveaux médias et nouvelle organisation des collections	9
2.1.2 Crise du recrutement, crise de compétence ?	10
2.1.3 Le discours du Conseil supérieur des bibliothèques	10
2.2. La conservation comme nouvelle mission des bibliothèques pour la jeunesse	12
2.2.1 La décentralisation du dépôt légal	12
2.2.2 La prise de conscience de la profession	12
2.2.3 Les premières entreprises de conservation des ouvrages pour la jeunesse	13
Fonds pour la jeunesse et Bibliothèques municipales à vocation régionale	15
1. Les services jeunesse dans l'organisation générale des BMVR	15
1.1. La place de la jeunesse dans le projet de BMVR	16
1.1.1 Les projets de validation des BMVR	16
1.1.2 La participation du personnel	17
1.2. L'organisation de la bibliothèque	17
1.2.1 La départementalisation	17
1.2.2 Des médiathèques jeunesse	19
1.2.3 Montpellier, le choix du décloisonnement	20
1.3. Quels moyens pour quels espaces jeunesse ?	21
1.3.1 Architecture, aménagement et signalétique	21
1.3.2 Le poids de la jeunesse dans les bibliothèques	22
1.3.3 L'accroissement des collections	25
2. La vocation régionale des services jeunesse	26

2.1.	La recherche d'un public élargi	26
2.1.1	Un souci de formation à la littérature de jeunesse	26
2.1.2	Le partenariat avec l'Education nationale	27
2.1.3	La politique d'action culturelle	28
2.2.	Une politique de conservation de la littérature jeunesse	29
2.2.1	La littérature de jeunesse comme patrimoine	29
2.2.2	Des réseaux régionaux pour la conservation partagée	30

La BMVR de Marseille, un département jeunesse à vocation régionale **32**

1.	Le département jeunesse dans l'organisation générale de la BMVR	33
1.1.	La place de la jeunesse dans le projet de BMVR	33
1.1.1	Le projet de validation de la BMVR et le choix de l'Ile aux livres	33
1.1.2	La participation du personnel aux opérations BMVR	34
1.2.	Départementalisation et services communs	35
1.2.1	Le poids du département jeunesse face aux autres départements	35
1.2.2	La mise en place de services centralisés	36
1.2.3	Architecture, aménagement, espaces	37
1.3.	Les spécificités du département jeunesse	38
1.3.1	Une médiathèque jeunesse	38
1.3.2	Les écoles, un partenariat actif	39
2.	L'Ile aux livres : un centre de ressources et de conservation en littérature de jeunesse	40
2.1.	Un rayonnement régional	40
2.1.1	Centre documentaire et fonds de conservation	40
2.1.2	Le public visé	41
2.1.3	Les moyens d'un rayonnement régional	42
2.2.	La mise en place d'une conservation partagée	43
2.2.1	L'Ile aux livres, bénéficiaire privilégié d'un réseau de conservation partagée	43
2.2.2	Bibliothèques municipales à vocation régionale et agence de coopération	44
	Conclusion	46
	Table des annexes	I
	Bibliographie	VI

Introduction

Les bibliothèques municipales à vocation régionale ont été créées en 1993. Depuis, de nombreuses discussions ont contribué à une première définition de leurs missions. Actuellement, sur les douze bibliothèques qui ont reçu le titre de BMVR, cinq ont déjà ouvert, ce qui permet de commencer à confronter programmes, débats et réalisations. Ces nouvelles bibliothèques ont leur origine dans la *loi du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique*, complétée par le décret d'application du 5 février 1993 et l'arrêté du 8 juin 1998¹. Cette loi prévoyait la création d'une troisième part au concours particulier des bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation des communes.

Cette mesure de financement laissait à chaque bibliothèque une grande autonomie dans son projet puisque les critères d'attribution de la subvention précisaient davantage les volumes exigés que les missions des nouveaux établissements. La définition des BMVR a donc été largement discutée, et Sabrina Le Bris a remarquablement posé les termes du débat et proposé une synthèse sur la question, dans son mémoire *Bibliothèques municipales à vocation régionale, une réalité à inventer*². La place occupée par les sections jeunesse vient se greffer à cette discussion en reposant, dans un cadre particulier, la question d'une des spécificités du monde des bibliothèques.

Actuellement, un véritable débat anime les bibliothèques pour la jeunesse à travers des sujets aussi divers que la formation initiale, l'opportunité du décroisement des collections jeunesse/adultes, ou encore la conservation de la littérature de jeunesse. La presse professionnelle se fait largement l'écho de ces réflexions, et la profession elle-même a déjà organisé plusieurs colloques sur la redéfinition de ses missions³. L'étude d'un nouveau type d'établissement, les bibliothèques municipales à vocation régionale, nous éclaire à travers le prisme de la jeunesse sur deux réalités, la première tenant plus

¹ Loi n°92-651 du 13 juillet 1992, décret n°93-174 du 5 février 1993 et arrêté du 8 juin 1998 relatif à la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la 3^e part du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales (J.O. n° 137 du 16 juin 1998 p. 9112).

² Sabrina LE BRIS. *Bibliothèques municipales à vocation régionale, une réalité à inventer : Essai de définition à partir de l'exemple de Rennes*.

³ Voir en particulier le numéro du Bulletin des Bibliothèques de France consacré aux bibliothèques jeunesse : Nic DIAMENT, Viviane EZRATTY, Jean PERROT, dossier « Enfants, lectures et bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*. Voir aussi le colloque de Grenoble : *Vingt ans de développement des bibliothèques pour la jeunesse : actes du colloque de Grenoble, 10-11 décembre 1993*, et la journée d'étude *Le livre pour la jeunesse : patrimoine et conservation répartie*, du jeudi 5 octobre 2000 à la BNF.

d'une évolution, l'autre d'une construction. Les BMVR sont une sorte de creuset où se forge peut-être une nouvelle organisation pour les sections jeunesse et où s'adoptent leurs nouvelles missions.

Depuis le décret de 1993, cinq BMVR ont ouvert leurs portes au public : Orléans, Poitiers, Limoges, La Rochelle, et tout dernièrement Montpellier, soit presque la moitié des établissements en projet. Le moment était donc bien choisi pour mener ce travail, pour analyser les projets et prendre en compte les expériences. Il était également intéressant de se pencher sur la question des bibliothèques pour la jeunesse au moment où elles semblent être devenues non seulement l'objet d'une réflexion mais aussi d'une mise en valeur au niveau national comme le montrent les deux expositions programmées cette année par la BNF sur la bande dessinée et sur le conte, et le choix du thème pour le mois du patrimoine écrit 2001, *L'Enfance à travers le patrimoine écrit*.

Si ce n'était pas le lieu de réécrire une histoire des bibliothèques pour la jeunesse, il semblait nécessaire de rappeler ses grands traits et surtout de faire le point sur les débats de ces dernières années afin de mieux comprendre l'enjeu que représente leur organisation dans les BMVR. Le discours du Conseil Supérieur des Bibliothèques⁴ prend dans ce cadre toute son importance en donnant les orientations souhaitées par les autorités de tutelle. Dans ce contexte, les choix opérés par les douze BMVR prennent toute leur signification et il est alors possible de dresser un portrait nuancé et de donner une première définition de la vocation régionale des sections jeunesse. L'étude du cas de la BMVR de Marseille, que le stage de trois mois effectué dans cet établissement me permet de faire, présente au moins trois intérêts. Le bâtiment de l'Alcazar actuellement en construction est le plus gros projet de BMVR retenu. Il contiendra un des départements jeunesse les plus importants. Mais il est à la fois représentatif de plusieurs autres projets par le type d'organisation retenu, la départementalisation. Enfin, il est le seul à inclure dans son projet un centre de ressources et de conservation en littérature de jeunesse et à lui conférer par ce biais une vocation régionale.

⁴ Le Conseil supérieur des bibliothèques publie tous les ans depuis 1993 un rapport du président synthétisant ses activités de l'année et un certain nombre de recommandations. Ces rapports sont publiés par l'Association du Conseil supérieur des bibliothèques et disponibles sur le World Wide Web : <http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/index.html>

Histoire et actualité des bibliothèques publiques pour la jeunesse en France

Répondre à la question : « quelle place pour la jeunesse dans les bibliothèques municipales à vocation régionale ? » requiert une première définition des bibliothèques pour la jeunesse. Se pose tout d'abord un problème de terminologie récurrent dans tout travail sur ce type de bibliothèques. Parfois désignées comme de simples coins, elles sont souvent des sections, et maintenant des départements. Dans tous les cas, ces termes signalent les fonds jeunesse, c'est-à-dire l'ensemble des documents destinés aux jeunes lecteurs. Ils ont à la fois une dimension spatiale et une dimension organisationnelle. En effet, ils renvoient d'une part à la localisation des fonds jeunesse dans le bâtiment de la bibliothèque et d'autre part à la place des fonds jeunesse dans l'organisation des services. La prévalence de l'un ou l'autre terme a accompagné l'histoire des bibliothèques pour la jeunesse, au gré du développement des missions de ces établissements.

1. Naissance et histoire des bibliothèques pour la jeunesse

En un siècle et demi, les bibliothèques pour la jeunesse ont connu un développement très irrégulier, la bibliothéconomie précédant largement les constructions. Très influencées par l'école anglo-saxonne de lecture publique, elles ont été dépendantes de l'essor du réseau de lecture publique français et de l'évolution des méthodes pédagogiques, ces deux facteurs expliquant l'accélération brutale des constructions au début des années 1970.

1.1. Un nouveau concept de bibliothèque : la bibliothèque pour enfants (fin XIX^e s. – 1945)

1.1.1 Bibliothèques scolaires, bibliothèques populaires, bibliothèques publiques

L'idée de bibliothèques pour enfants naît avec les bibliothèques scolaires dont la création est préconisée dès 1862.⁵ Mais ce n'est qu'avec l'évolution du concept de lecture publique dans l'entre-deux-guerres que les enfants vont peu à peu être admis dans les bibliothèques. Les enfants commencent par s'imposer dans les bibliothèques populaires, sans que leurs responsables aient réellement incité l'assiduité de ce public. D'ailleurs, ces derniers n'acceptent pas tous la présence des jeunes lecteurs. Mais l'entrée à la bibliothèque se fait plus en fonction du niveau de lecture qu'en fonction de l'âge. De manière générale, seuls les lecteurs confirmés sont admis dans les lieux de lecture. Pourtant, on observe une augmentation des fonds pour la jeunesse dans les bibliothèques, bien que ce développement reste difficile à déterminer dans la mesure où une confusion existe à l'époque entre littérature populaire et littérature pour les enfants. Dans les bibliothèques scolaires, ouvertes non seulement aux enfants des écoles mais aussi aux familles, dans les campagnes où elles tiennent le rôle de bibliothèques populaires, les livres de récréation sont très rares. Dans toutes ces bibliothèques où le libre accès n'existe pas, le choix des livres s'effectue à partir du catalogue.

Déjà, le mélange des publics est ressenti comme une gêne. Se dégagent alors deux tendances : celle des instituteurs qui envisagent de développer les bibliothèques scolaires en les transformant en bibliothèques enfantines ; celle des bibliothécaires perméables aux conceptions anglo-saxonnes, qui veulent créer des sections enfantines dans des bibliothèques populaires rénovées. Eugène Morel⁶ préconise de tisser des liens étroits entre l'école et la bibliothèque publique. Mais cette évolution reste marginale, malgré la création, en 1905, d'une salle pour les enfants animée par un instituteur dans la bibliothèque de Montpellier. La bibliothèque scolaire est encore le modèle dominant : en 1915, il en existe environ 50 000, ce qui couvre 73 % des écoles.

1.1.2 Les Heures Joyeuses

Les bibliothèques enfantines de lecture publique naissent réellement dans l'entre-deux-guerres, surtout sur l'initiative des Américains. Le CARD (Comité américain pour les régions dévastées) crée dès 1918 des coins pour les enfants dans des bibliothèques

⁵ Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique et des Cultes, Gustave Roulaud, demande le remplacement des armoires-bibliothèques par de véritables bibliothèques scolaires par l'arrêté du 1^{er} juin 1862 relatif à l'organisation de bibliothèques scolaires dans les écoles primaires publiques.

⁶ Eugène Morel (1869-1934) est conservateur au service du dépôt légal à la Bibliothèque nationale. Il est très présent dans les associations professionnelles et enseigne à l'Ecole américaine de Paris.

fonctionnant en libre accès. En 1923, il ouvre l'École américaine de Paris qui dispense jusqu'en 1929 des cours sur les bibliothèques enfantines. Parallèlement à l'action du CARD, le *Book Committee on Children's Libraries* aide à la création d'Heures Joyeuses. La première ouvre à Bruxelles en 1920, la deuxième à Paris, rue Boutebrie, en 1924⁷. Les initiatives américaines établissent le principe du libre accès aux documents, modifiant considérablement l'organisation de l'espace des bibliothèques pour la jeunesse, et engagent un processus de professionnalisation et de spécialisation du métier de bibliothécaire jeunesse. En 1929, l'Heure Joyeuse reprend la mission de l'École américaine et accueille régulièrement des stagiaires. La création de bibliothèques spécialisées jeunesse répond avant tout au besoin de défendre le principe de la bibliothèque pour enfants et de la sortir de l'école.

Peu à peu, à partir des années 1930, des sections enfantines sont créées dans les bibliothèques municipales. Une trentaine de créations sont dénombrées dans l'entre-deux-guerres, mais il s'agit toujours d'initiatives isolées de la part des établissements concernés.

1.2. Développement et généralisation des bibliothèques pour la jeunesse (1945-1990)

1.2.1 La légitimation du secteur jeunesse

La légitimation des bibliothèques jeunesse semble entérinée dès la création de l'Heure Joyeuse et de l'école américaine de Paris. Le succès public de l'Heure Joyeuse justifie à lui seul un tel type d'établissement. Dès cette époque, le métier se caractérise par une spécialisation soutenue par la formation professionnelle. Mais paradoxalement, du fait du décalage entre la légitimation et les réalisations matérielles, cette formation spécialisée profite pour commencer davantage aux professionnels de l'enfance qu'aux bibliothécaires qui n'ont pas encore de débouchés.

Une deuxième phase de légitimation vient après la seconde guerre mondiale. L'option jeunesse du CAFB est créée dès 1951. Cette professionnalisation s'accompagne du développement d'outils d'analyse de la production éditoriale. La Joie par les livres,

⁷ Cette bibliothèque de la Ville de Paris est maintenant rue des Prêtres-saint-Séverin, 6^e arr.

association créée en 1963, tient ici un rôle important en publiant en 1965 le premier numéro du *Bulletin d'analyse de livres pour enfants*, qui deviendra la *Revue des livres pour enfants*. L'association ouvre également un centre de documentation spécialisé. Un peu plus tard, en 1972, la Joie par les livres est rattachée à l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques et est chargée de l'organisation de l'option jeunesse du CAFB (la bibliothèque pilote de Clamart, ouverte en 1965, servant de lieu privilégié pour l'accueil des stagiaires). La bibliothèque municipale de Massy, ouverte en 1970, accueille également des stagiaires. Quand en 1989, l'option jeunesse du CAFB devient une spécialité, un métier à part entière semble avoir été créé.

1.2.2 Maillage du réseau de bibliothèques jeunesse

Après la seconde guerre mondiale, les crédits publics tendent à augmenter en matière de lecture, et les bibliothèques municipales commencent à changer de visage en n'étant plus systématiquement de simples bibliothèques d'étude. L'ouverture en 1946 de la bibliothèque municipale de Grenoble symbolise cette évolution : bibliothèque populaire de prêt, elle comprend une salle réservée aux enfants. Pourtant, en 1954, il n'existe encore qu'une soixantaine de bibliothèques pour enfants. La lenteur du maillage du réseau de bibliothèques jeunesse ne leur est pas spécifique. Cette situation commune à toutes les bibliothèques est due au manque de moyens de l'Etat dans l'immédiate après-guerre.

Les constructions se multiplient à partir des années 1970. Entre 1969 et 1975, 200 bibliothèques municipales sont inaugurées⁸. De véritables sections enfantines sont créées, dotées de collections plus importantes, ouvertes aux enfants à partir de cinq ans et non plus sept ans comme auparavant. Le personnel y est plus nombreux. La tendance qui voulait isoler les bibliothèques pour enfants tend progressivement à diminuer (malgré la création du centre Georges Pompidou en 1977 où ouvre une bibliothèque interdite aux adultes) pour éviter la coupure que cet isolement générerait entre la section jeunesse et la section adulte. La proportion du jeune public (moins de 14 ans) augmente en conséquence : il passe de 31,9% en 1969 à 39,5% en 1978.⁹

Dans les années 1980, le rythme des constructions s'accélère avec l'augmentation des subventions. La France est équipée de 930 bibliothèques municipales en 1980 et de 2486 en 1996, qui comprennent presque toutes une section jeunesse¹⁰.

⁸ Il n'y avait eu que quatre constructions dans l'entre-deux-guerres et une quinzaine entre 1945 et 1969.

⁹ Chiffres cités par Anne-Marie BERTRAND dans *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux*, p. 18.

¹⁰ BERTRAND, réf. 9.

2. Vers une crise des bibliothèques jeunesse ? Remise en question et nouvelles problématiques

En un siècle d'existence, les bibliothèques jeunesse se sont structurées au point d'avoir constitué un corps de professionnels spécialisés. On est passé des coins jeunesse comprenant quelques rayonnages aux sections jeunesse, la place croissante réservée aux enfants dans les bibliothèques allant de pair avec l'augmentation de la production éditoriale. Mais cette organisation est peu à peu remise en cause par l'idée que différentes bibliothèques, dont celle pour la jeunesse, coexistent dans les bibliothèques municipales sans qu'elles se rencontrent toujours. Les changements observés ces dix dernières années sont autant dus à des actions de terrain qu'à des prescriptions officielles.

2.1. Les bouleversements des années 1990 et leur évaluation

2.1.1 Nouveaux médias et nouvelle organisation des collections

Dès l'arrivée des phonogrammes dans les bibliothèques, la question s'était posée de savoir où classer les documents pour la jeunesse. La solution retenue avait souvent été d'en conférer la responsabilité aux bibliothécaires jeunesse. Le développement des collections non imprimées a finalement bouleversé l'organisation des documents dans l'ensemble de la bibliothèque. Les médiathèques se sont ainsi multipliées.

De nouvelles tendances sont alors perceptibles dans l'aménagement. Sections adultes et sections jeunesse sont moins fortement distinguées sur un plan visuel, et différentes passerelles sont prévues pour inciter les lecteurs à se croiser, à passer d'une collection à l'autre : bandes dessinées, documentaires ou musique permettent cette circulation. Dans le rapport *La grande mutation des bibliothèques municipales : modernisation et nouveaux modèles*, François Rouet écrit [qu'] *il n'est cependant pas exclu qu'à l'avenir on évolue vers un rassemblement des collections par support*¹¹. Parallèlement, l'effort de construction des médiathèques annonce le principe de visibilité de l'architecture des bibliothèques confirmé par les BMVR.

11 FRANCE. MINISTÈRE DE LA CULTURE. DÉPARTEMENT DES ÉTUDES ET DE LA PROSPECTIVE / rapport établi par François Rouet, p. 35.

2.1.2 Crise du recrutement, crise de compétence ?

La réforme de la formation aux métiers des bibliothèques a considérablement modifié la situation dans les bibliothèques jeunesse. Avec la suppression du CAFB en 1993, le recrutement repose désormais sur des formations généralistes pré-recrutement (DUT) ou post-recrutement (IFB, ENSSIB, CNFPT). Une option jeunesse est irrégulièrement proposée par l'ENSSIB pour l'obtention du diplôme de conservateur des bibliothèques. Seule la formation continue présente des modules sur les bibliothèques jeunesse, et la Joie par les livres tient encore une grande place dans ce secteur.

De ce déficit de formation spécifique découle en partie la difficulté que rencontrent les directeurs d'établissements à recruter un personnel formé et motivé. Certains postes à responsabilité peuvent rester vacants en jeunesse du fait du peu d'intérêt que montrent les conservateurs pour un service qui les a longtemps éloignés des postes de direction.

2.1.3 Le discours du Conseil supérieur des bibliothèques

Ces bouleversements de la profession n'ont pas eu lieu sans provoquer une réaction des instances officielles, et notamment du Conseil Supérieur des bibliothèques qui, s'il n'a pas de pouvoir exécutif, est *chargé d'émettre des avis et des recommandations sur la situation et les questions qui concernent les bibliothèques et les réseaux documentaires*¹². Il mentionne dans ses rapports annuels le cas des bibliothèques pour la jeunesse et le relie à partir de 1997 aux missions naissantes des BMVR.

En 1993, le colloque de Grenoble dressait un bilan extrêmement positif de la situation des bibliothèques jeunesse tout en indiquant la nécessité de s'améliorer encore et de répondre au potentiel facteur de crise que constitue le manque de formation. La même année, le Conseil supérieur des bibliothèques reprend cette analyse et met en garde les bibliothèques pour la jeunesse qui ont progressivement perdu leurs positions d'avant-garde, même si la population enfantine est toujours le public le mieux touché. Les adultes les ont rattrapées notamment en ce qui concerne le libre-accès, la présence de l'audiovisuel, la qualité des animations, les actions hors les murs, le développement de la lecture en milieu défavorisé, les séances d'accueil et de formation des usagers. Les bibliothèques jeunesse se trouvent dorénavant devant une alternative : *ou bien retrouver de nouvelles spécificités qui les distinguent à nouveau, ou bien travailler à l'intégration de leurs propres expériences dans le secteur des adultes, et constituer*

¹² Article 2 du décret n° 89-778 du 23 octobre 1989 instituant un Conseil supérieur des bibliothèques modifié par le décret n° 93-720 du 29 mars 1993.

*une facette de la bibliothèque, plutôt qu'une section séparée*¹³. Cette intégration a l'avantage de faciliter l'accès des enfants à la lecture adulte¹⁴ et permet d'ouvrir aux enfants des surfaces plus en rapport avec leur poids réel dans le public de la bibliothèque. Dans la vie des bibliothèques jeunesse, le CSB se préoccupe particulièrement des relations tissées avec les écoles. Dès 1990, il préconise une coordination et une coopération entre ces deux types d'établissements, dans la mesure où les municipalités ont en charge les bibliothèques municipales et les bibliothèques centres de documentation. Il encourage vivement les conventions entre les villes et les inspections académiques.

La création des Bibliothèques municipales à vocation régionale, dont les missions ne sont pas nettement définies par le décret, incite le CSB à intervenir dans le débat sur leurs fonctions dans le réseau des bibliothèques. Dès 1994, il définit des services propres aux BMVR : fonctions patrimoniales, gestion des services documentaires communs (dont participation à la formation professionnelle), responsabilité des services spécialisés. Parmi ces services spécialisés, il cite *les partitions musicales, les archives photographiques, les fonds en langues étrangères, les collections pour aveugles et les services d'information spécialisés sur la littérature pour les jeunes*¹⁵. Trois ans plus tard, lors du colloque de Rennes, Dominique Arot confirme cette orientation. Dressant une liste qui reprend le souhait de la DLL et du CSB, il énumère les *inventaires, convergents et non limitatifs de ces services et de ces prestations qu'une grande bibliothèque en région à vocation à offrir à ses partenaires : les collections spécialisées, les fonds en langues étrangères, les services aux handicapés, la littérature de jeunesse, les documents électroniques hors ligne, la vulgarisation scientifique et technique*¹⁶. Les BMVR ont donc bien une responsabilité directe dans le réseau des bibliothèques jeunesse, et notamment dans le réseau de centres de ressources en littérature jeunesse.

¹³ FRANCE. CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, *Rapport du président [André Miquel] pour l'année 1993*.

¹⁴ Lors du colloque organisé à Grenoble par Mediat en 1993, Michel Melot insiste d'ailleurs sur l'inconvénient que comporte à la MLIS le système de circulations extérieures qui font éviter aux enfants la section adulte. Voir *Vingt ans de développement des bibliothèques pour la jeunesse*, réf. 3, p. 42.

¹⁵ FRANCE. CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1994*.

¹⁶ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE RENNES. *Bibliothèque municipale à vocation régionale, concept et réalités. Bibliothèques et coopérations : journées d'étude, 3 avril, 24 octobre 1997*, p. 63.

2.2. La conservation comme nouvelle mission des bibliothèques pour la jeunesse

Face à ces questions posées aux bibliothèques jeunesse et parallèlement à l'analyse de la situation dressée par le conseil supérieur des bibliothèques, les professionnels se sont mobilisés au cours des années 1990 pour redéfinir leurs missions. La conservation de la littérature de jeunesse est progressivement apparue comme une oubliée des bibliothèques. Les bibliothèques jeunesse sont confrontées au fait que les enfants ne sont qu'une partie de leur public. Les adultes sont de plus en plus présents, que ce soit les parents ou les divers médiateurs du livre, enseignants ou non.

2.2.1 La décentralisation du dépôt légal

La réflexion menée sur la conservation de la littérature de jeunesse a été favorisée par l'accroissement du réseau de la Bibliothèque nationale de France. Ce réseau peut en effet se décomposer en trois sous-ensembles : celui des bibliothèques municipales bénéficiant de la rétroconversion de leur catalogue, celui des pôles associés, et celui des bibliothèques bénéficiant du dépôt légal. L'attribution à des bibliothèques municipales d'exemplaires du dépôt légal imprimeur et maintenant éditeur a permis de créer des centres de conservation régulièrement alimentés. Cela a également facilité l'idée d'une mission de conservation des bibliothèques publiques qui ne réside plus tout entière dans les fonds patrimoniaux des bibliothèques municipales classées.

L'éclectisme des documents récupérés par ce biais par les bibliothèques comprend de nombreux ouvrages pour la jeunesse. Ils viennent ainsi s'ajouter aux documents conservés au hasard des politiques de conservation depuis le début du siècle et aux nouvelles préoccupations des bibliothécaires jeunesse quant à la conservation de leurs fonds.

2.2.2 La prise de conscience de la profession

La conservation des fonds jeunesse n'est pas une pratique entièrement nouvelle dans la mesure où dès sa création, la bibliothèque de l'Heure Joyeuse a mis en place une politique de conservation. L'Heure joyeuse de Toulouse, elle aussi, a conservé ses documents depuis son ouverture après la seconde guerre mondiale. Quant à la Joie par les livres, elle a pris le parti, dès l'ouverture du centre de documentation, de conserver tous ses livres. Enfin l'Institut national de recherche pédagogique conserve des fonds anciens en littérature de jeunesse. Quelques bibliothèques ont aussi conservé ponctuellement,

depuis plus ou moins longtemps, de petits fonds pour la jeunesse. La situation est donc très inégale selon les régions de France.

Mais dernièrement, la conscience des bibliothécaires du caractère patrimonial de ce genre de fonds est devenue plus aiguë. La bibliothèque de l'Heure joyeuse de Paris est là encore à l'initiative d'une réflexion interprofessionnelle sur l'intérêt que présente ce type de sources pour les chercheurs et tous les professionnels du livre de jeunesse. Elle a en effet organisé en 1994 des rencontres sur le thème : *Le livre pour la jeunesse : un patrimoine pour l'avenir*¹⁷. Plus récemment, le thème de la conservation, et notamment de la conservation partagée, a été abordé lors des Assises nationales des bibliothèques pour la jeunesse qui se sont tenues à Paris en janvier 1999¹⁸. Et à la BNF, une personne du département littérature est désormais chargée du livre de jeunesse.

A l'origine des entreprises de conservation des livres de jeunesse se trouve la volonté de les faire connaître largement auprès des nombreux médiateurs du livre. Elles sont également apparues comme une réponse aux manques de la formation professionnelle. Parallèlement, on a pris conscience de la fragilité du patrimoine représenté par le livre de jeunesse. C'est pourquoi des centres de conservation viennent maintenant s'adjoindre aux centres de ressources préexistants.

2.2.3 Les premières entreprises de conservation des ouvrages pour la jeunesse

Cette réflexion sur la conservation des ouvrages pour la jeunesse s'est finalement concrétisée par un travail sur un réseau national de conservation répartie. L'Heure Joyeuse a organisé dès le mois de février 1999 une première réunion de travail suivi par une journée au mois de juin, sur la coopération régionale jeunesse. Outre des professionnels des bibliothèques municipales, ces deux journées ont réuni un représentant de la Direction du Livre et de la Lecture et un représentant du département Littérature de la BNF, la présence de ces deux dernières personnes donnant un caractère officiel à la réflexion menée.

Finalement, ce travail a été entièrement officialisé et considéré comme une des priorités des bibliothèques jeunesse avec l'organisation de la journée d'étude qui a eu lieu le 5 octobre 2000 à la BNF sur le thème « le livre pour la jeunesse : patrimoine et

¹⁷ *Le livre pour la jeunesse : un patrimoine pour l'avenir. De quelles sources disposent les chercheurs, enseignants, bibliothécaires, éditeurs ?* Sous la direction de Viviane Ezratty et Françoise Lévêque, actes des rencontres interprofessionnelles organisées par la bibliothèque l'Heure Joyeuse les 14 et 15 novembre 1994. Paris, Agence culturelle de Paris, 1997.

¹⁸ Assises nationales des bibliothèques pour la jeunesse, 7 et 8 janvier 1999, Musée des Arts et Traditions populaires, Paris.

conservation répartie ». Coorganisée par la Direction du Livre et de la Lecture, la Bibliothèque nationale de France, la F.F.C.B., la bibliothèque de l'Heure Joyeuse, la Joie par les Livres, les bibliothèques municipales de Marseille et d'Angers et le CNBDI, cette journée a été ouverte par Jean-Pierre Angrémy, directeur de la BNF, et a bénéficié de la présence de Madame Chatenay-Dolto, directrice adjointe au Livre et la Lecture. Cette journée a été l'occasion de connaître quelques expériences récentes de conservation, notamment celles de la bibliothèque municipale de Caen qui a mis en place un début de conservation partagée avec la BDP de Basse-Normandie. L'expérience de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a également été évoquée.

Après une longue période de gestation, les bibliothèques jeunesse ont connu une véritable explosion. Ces dix dernières années, la profession, rattrapée par les bibliothèques adultes, a perdu son caractère avant-gardiste, difficulté prise en compte par les instances de tutelle. Mais elle s'est doté d'une nouvelle mission jusque-là réservée aux adultes et dont le prestige lui a longtemps été refusée : la conservation. De ce nouveau rôle découle tout d'abord la légitimité qu'il confère à la littérature jeunesse et ensuite la nécessité qu'il y a de le répartir. C'est dans ce besoin de répartition des fonds de conservation que les bibliothèques municipales à vocation régionale entrent en jeu. Ces nouveaux établissements ont en effet vocation à offrir un nouveau maillage documentaire du territoire français. Le CSB recommande d'ailleurs qu'ils s'engagent spécialement dans l'information et la conservation de la littérature jeunesse. Ces nouveaux établissements sont-ils l'occasion de remettre en cause l'organisation des fonds pour la jeunesse ?

Fonds pour la jeunesse et Bibliothèques municipales à vocation régionale

Les textes de lois définissaient les missions des BMVR de façon très floue. Maintenant que la réalisation de ces établissements est en cours, l'ampleur des entreprises permet de parler « a posteriori »¹⁹ de programme. Les critères énoncés par le décret du 5 février 1993 (ville de 100 000 habitants, 250 000 ouvrages minimum pour les adultes, différents supports documentaires et des moyens modernes de communication, 50 m² pour 1000 habitants et des projets de travail en réseau, notamment informatique) laissent dans l'ombre les sections jeunesse. Comment ces dernières s'inscrivent-elles alors dans les projets de BMVR ? Malgré cette absence de visibilité dans les textes de loi, les fonds pour la jeunesse sont paradoxalement cités dans tous les dossiers montés par les établissements pour obtenir de leur conseil municipal et du ministère le statut de Bibliothèque municipale à vocation régionale et les financements afférents.

L'analyse repose sur une enquête envoyée aux BMVR, complétée par des recherches bibliographiques et des entretiens téléphoniques. Le nombre de réponses obtenues a paru suffisant pour établir certaines conclusions. Huit établissements sur les douze BMVR ont en effet répondu, en apportant souvent des documents internes sur le projet. Il s'agit de La Rochelle, Marseille, Nice, Poitiers, Reims, Rennes, Toulouse et Troyes. Il manque malheureusement les réponses de Châlons-en-Champagne, Limoges, Montpellier et Orléans.

1. Les services jeunesse dans l'organisation générale des BMVR

La place des services jeunesse ne semble pas avoir été l'objet d'étude d'équipes spécialisées puisque parmi les différentes parties prenantes du projet extérieures à la bibliothèque, aucune ne concerne particulièrement l'enfance. Il a en effet été fait appel à des consultants et à des services municipaux pour monter et conduire le

¹⁹ Marion Lorius, Thierry Grognet. Les bibliothèques municipales à vocation régionale, du mythe à la réalité, p. 17.

projet. Le seul service non technique des municipalités à avoir participé au projet de BMVR est la Direction des Affaires culturelles. La Direction de la Petite enfance n'est jamais mentionnée.

1.1. La place de la jeunesse dans le projet de BMVR

1.1.1 Les projets de validation des BMVR

Si la vocation régionale des bibliothèques est définie, dans les dossiers de validation, par rapport aux fonds anciens, les fonds pour la jeunesse ne sont pas oubliés dans ces documents qui devaient remporter l'adhésion de l'équipe municipale et du ministère de la Culture. Les services cités comme répondant à la vocation régionale sont le plus souvent les fonds patrimoniaux (La Rochelle, Marseille, Nice, Poitiers, Reims, Rennes, Toulouse, Troyes), le PEB (Marseille, Rennes, Troyes), l'action culturelle (Poitiers, Reims, Rennes, Troyes).

Cependant, à l'exception de la bibliothèque de Nice, les bibliothèques mentionnaient toutes le département jeunesse dans leur projet de BMVR. Il était naturellement présent dans le programme général de l'établissement, le plus souvent inclus dans les projets d'action culturelle et de développement de la lecture. A Rennes, il n'était pas fait mention d'un « département jeunesse » mais d'un « projet littérature jeunesse » transversal au département des bibliothèques de quartier. A Reims, le rôle du département jeunesse est évoqué par le biais des actions en faveur des publics spécifiques dont font partie les écoles. Toulouse présentait l'originalité de conférer au département jeunesse une vocation régionale de façon sous-entendue en mentionnant *tous les services de la bibliothèque d'Etude et du Patrimoine*. Or en fait partie un fonds ancien de littérature jeunesse hérité de l'ancienne Heure Joyeuse ouverte dès la fin de la seconde guerre mondiale. Ce fonds est d'ailleurs reconnu depuis longtemps par la bibliothèque de Toulouse puisqu'en 1991, elle a organisé une exposition *Livres, enfants, bibliothèques : Toulouse à l'Heure Joyeuse* qui a donné lieu à une publication²⁰. Quant à la BMVR de Marseille, elle situe le département jeunesse à la charnière de la lecture publique et du patrimoine en créant un centre de ressources en littérature de jeunesse chargé de la conservation des ouvrages jeunesse.

²⁰ 1940-1990, livres, enfants, bibliothèques : Toulouse à l'Heure joyeuse. Exposition à la Bibliothèque municipale de Toulouse. Octobre-novembre 1991. Toulouse : Bibliothèque municipale, 1991. 133 p.

1.1.2 La participation du personnel

Dans l'ensemble, le personnel semble avoir été largement associé au projet de nouvelle bibliothèque. L'équipe de direction est à l'origine du travail de programmation. Certaines bibliothèques s'en sont tenu à cette équipe pour mener la réflexion sur la BMVR, en informant le reste du personnel à l'occasion de réunions générales comme à La Rochelle. D'autres, la majorité, ont constitué des groupes de travail sur des thèmes précis, auxquels participent toutes les catégories de personnel.

Quant aux thèmes abordés par le personnel, il peut se diviser en deux grandes catégories : les collections et les missions des services. Ainsi, à Reims, le personnel a participé au plan de développement des collections et à la définition des services et à leur organisation. A Rennes, les groupes de travail ont abordé la composition des collections, la définition des espaces et les liens entre les publics. Le personnel des sections jeunesse participe à ces réunions au même titre que le reste du personnel, en apportant sa compétence dans un secteur particulier.

La participation du personnel au projet de BMVR passe aussi par des projets de formation. Ceux-ci ne sont pas systématiques dans tous les établissements et s'adressent le plus souvent à tout le personnel de la bibliothèque (formation à l'accueil, aux nouvelles technologies). A Troyes, outre ces formations généralistes, des formations spécifiques au personnel jeunesse sont également mises en place, notamment sur les contes, l'accueil des jeunes lecteurs, la lecture à haute voix et l'animation d'ateliers d'écriture.



1.2. L'organisation de la bibliothèque

D'après Hélène Jacobsen, *la répartition de l'offre documentaire reflète la conception du rôle de la bibliothèque et a des répercussions sur la pratique du public*²¹. L'organisation la plus courante est multisections (jeunesse et discothèque), mais de nouveaux modèles sont maintenant présents. Quoi qu'il en soit, toute organisation doit découler d'une réflexion dans le cadre d'un véritable projet d'établissement.



1.2.1 La départementalisation

Dans la plupart des cas, les espaces enfants/adultes sont nettement séparés. Du choix d'organisation de la bibliothèque découle la limite d'âge des espaces réservés aux enfants. Le choix du décloisonnement complet, comme c'est la cas à Montpellier, incite à créer un

²¹ Hélène Jacobsen. Section des jeunes et section des adultes. Faut-il décloisonner ?, p. 7.

espace pour les tout-petits ou non-lecteurs. Le maintien d'une section jeunesse est l'option la plus fréquente mais le public visé est plus jeune avec la départementalisation des collections adultes. L'offre documentaire s'arrête le plus souvent vers 12-13 ans. Le public adolescent est alors orienté vers la section adultes, comme à Nice, à Poitiers et à Toulouse. A La Rochelle, un système mixte a été adopté avec la création, au sein des espaces pour adultes, d'un petit espace adolescents. A Troyes, les adolescents sont pris en considération à la fois par la section adultes et par la section jeunesse.

Dans le cadre d'une départementalisation thématique, la jeunesse prend sa place à côté de regroupements par catégories de connaissance. Marseille a ainsi créé les départements Jeunesse, Société, Sciences et techniques, Civilisation, Langue et littérature, Arts et spectacles, Patrimoine, Musique, Kiosque de la presse. L'organisation de la BMVR de Reims est similaire, qui comprend les départements Jeunesse, Sciences humaines, Sciences et techniques, Langues et littératures, Arts, Loisirs, Images et son, ainsi qu'une salle d'actualité. Toulouse a fait le même choix mais en procédant à des regroupements plus larges : Actualités, Homme, société et civilisation, Sciences et techniques, Langue et littérature, Arts, loisirs, musique et cinéma, Jeunesse. Le nombre restreint de départements confère peut-être au département jeunesse une place plus importante. A Nice, s'il existe pour l'instant un département Lecture publique qui regroupe les sections adultes et jeunesse, il est prévu de créer un département jeunesse.

D'autres BMVR ont choisi un modèle d'organisation qui repose davantage sur une explicitation des missions de la bibliothèque. A Poitiers, la Jeunesse appartient au département des Imprimés au même titre que les collections adultes et la salle des périodiques. Parallèlement au département des Imprimés, il existe un Espace audio-vidéo, un département de l'Action culturelle, le réseau des bibliothèques de quartier, un département Recherche et patrimoine et la Maison du Moyen Age. A Rennes, cette logique d'organisation est poussée encore plus loin et se décompose en départements de la manière suivante : Développement des bibliothèques de quartier (dont fait partie la Jeunesse), Politique documentaire, Patrimoine, Services communs, Services généraux. La départementalisation thématique, par rapport à la départementalisation fonctionnelle, a l'avantage de donner à la Jeunesse une plus grande visibilité, mais la multiplication du nombre de départements thématiques peut lui faire perdre cette dernière en la noyant dans une offre documentaire très segmentée.

1.2.2 Des médiathèques jeunesse

La question des médiathèques jeunesse a été posée par l'apparition des phonogrammes pour la jeunesse. Dans de nombreux établissements, bibliothécaires jeunesse et discothécaires se sont renvoyé la responsabilité de ces fonds sonores. Cette attitude pose le problème de la compétence quant au choix des documents. La médiathèque jeunesse rompt la logique de supports. La plupart des BMVR ont choisi de proposer au jeune public des documents de toute nature, sans privilégier aucun support. Sont proposés des albums, romans, bandes dessinées, périodiques, mais aussi disques laser, vidéos, cédéroms en prêt et en consultation sur place, et parfois des accès Internet²². Cependant, un déséquilibre est opéré du fait de la production éditoriale qui privilégie les albums et ne permet pas pour le moment d'acquérir des cédéroms en forte quantité. Ces documents pour la jeunesse sont regroupés dans le même espace à La Rochelle, Marseille, Nice, Poitiers, Reims, Toulouse et Troyes. Cependant, l'expérience de la BMVR de La Rochelle, qui a déjà ouvert ses portes, montre que les enfants n'hésitent pas à consulter les documents non imprimés dans les espaces qui ne leur sont pas réservés quand le leur est saturé. La médiathèque jeunesse se transforme même parfois en plusieurs médiathèques miniatures quand les différentes tranches d'âge sont respectées. A Reims, l'espace jeunesse est divisé en un rez-de-chaussée réservé aux 0-6 ans et une mezzanine pour les 6-14 ans. Les différents supports se retrouvent aux deux étages.

Les accès Internet ne sont pas encore systématiques. Notamment à La Rochelle et à Poitiers, qui ont ouvert respectivement en 1998 et 1996, ces accès sont encore en projet. Dans les projets actuels, le choix fait le plus fréquemment est une présélection de sites adaptés au jeune public. A La Rochelle, ces sites seraient organisés par menus thématiques. A Marseille, Rennes et Toulouse, il est envisagé de sélectionner des sites dans chaque département ou section, dont le département Jeunesse. A Reims, le système de présélection serait appliqué en Jeunesse tandis que les adultes bénéficieraient d'une libre navigation. Mais il n'est pas prévu partout de donner accès à Internet dans l'ensemble du bâtiment. A Nice, les accès Internet seraient réservés à la logithèque et à la salle d'actualité. La BMVR de Troyes a fait un choix tout à fait différent. Elle n'a pour l'instant pas confié la responsabilité d'Internet au département Jeunesse. Elle a créé un Espace Culture Multimédia qui organise des ateliers Internet entre autres pour les enfants. A terme, pour l'ouverture du nouveau bâtiment, l'idée est d'intégrer une sélection de

²² Par contre la ludothèque ne fait pas partie des services nécessaires et prioritaires des BMVR. Quand il en est créé une, ce n'est pas dans le nouvel équipement mais plutôt dans une bibliothèque de quartier, comme à Poitiers ou à Toulouse. Et dans les villes déjà dotées d'une ludothèque, les BMVR ne font pas de l'ouverture d'une telle structure une priorité. Ainsi, La Rochelle, Marseille, Rennes ou Troyes se reposent sur une autre offre, municipale ou privée.

portails ou de sites dont l'accès serait autorisé via le catalogue, et donc sans distinction d'un département particulier.

1.2.3 Montpellier, le choix du décloisonnement

Le principe du décloisonnement n'est pas le seul fait de la BMVR de Montpellier mais il avait été adopté jusqu'à présent par de petites structures. A Marne-la-Vallée par exemple, le décloisonnement a été choisi à partir de 1987. La fiction n'est pas divisée par des cloisons mais par différents rayonnages. Les documentaires sont entièrement fondus en une seule collection et des étiquettes de couleur permettent de repérer les documentaires jeunesse. Cette organisation des collections présente l'avantage d'augmenter la surface Jeunesse qui n'est pas souvent représentative de la part du jeune public dans les bibliothèques cloisonnées. Pour les petits établissements, elle permet la mise en commun des collections. En 1997, Hugo Van Besien montrait le risque d'un décloisonnement total dans un gros établissement²³. Il établissait pour les documentaires qu'à partir de 1500 m², le volume des collections issues de l'édition jeunesse devient minoritaire dans l'ensemble – étant donné la production éditoriale, il est en effet difficile d'avoir plus de 10 000 volumes jeunesse – et on peut craindre un effet d'écran produit par la masse de documents peu adaptés aux besoins des jeunes lecteurs.

A Montpellier, le choix du décloisonnement a été fait malgré la taille de l'établissement : 6526 m². Ce décloisonnement des espaces adultes et jeunes est l'un des neuf principes qui fondent la bibliothèque avec, entre autres, la transformation du service du prêt aux écoles en Centre de ressources pour les écoles et la littérature de jeunesse. Les collections sont divisées en départements thématiques : Musique et danse, Sciences et loisirs, Histoire et société, Littérature et arts, Bibliophilie contemporaine, Occitanie et recherche, Salle du patrimoine. Les jeunes lecteurs bénéficient néanmoins d'espaces réservés. Un espace Petite enfance, consacré aux enfants d'âge préscolaire, fait 125 m² et contient 43 places assises. C'est le secteur des albums. Un autre espace, L'Île aux contes, est suspendu entre le 1^{er} et le 2^e étage, il fait 60 m² et contient 30 places. Il faut également ajouter un espace multimédia pour la jeunesse au 1^{er} étage, et un atelier au 2^e étage.

En fait, les collections ne sont pour la plupart pas mélangées mais sont regroupées dans la même salle, les documents pour enfants se trouvant à l'Est, les documents pour adultes à l'Ouest. Entre les deux, un « espace de rencontre » doit favoriser *les échanges autour de documents sélectionnés selon des thèmes temporaires et offerts à plat sur des*

²³ Hugues VAN BESIEN, *Le bibliothécaire, la collection, l'utilisateur*, p. 55.

*meubles spécifiques du type librairie ; chauffeuses et tables basses seront adaptées aux deux publics*²⁴. Dans chaque salle, deux banques reçoivent distinctement le public adulte et le public enfant. De plus, à chaque étage, deux salles de lecture distinctes, de part et d'autre des collections, accueillent les deux publics. Pour les disciplines accessibles indifféremment aux deux publics (sciences, techniques, travaux manuels, jeux, loisirs, sports, informatique), les documents sont mélangés sur les rayonnages dans la Bibliothèque sciences et loisirs.

Face au décloisonnement et pour faciliter le service aux collectivités, il a été décidé de créer un Centre de ressources pour les écoles et la littérature de jeunesse. Cet espace de 566 m² contient 44 places assises et regroupe 43 000 documents. Situé au rez-de-chaussée, il occupe une place de choix en partageant le niveau avec la salle d'exposition et l'auditorium, le café des lettres, le forum de l'actualité et le hall d'accueil. Il possède une banque d'accueil spécifique qui y fait également les inscriptions, alors que les autres types d'inscriptions, ainsi que les prêts, sont centralisés. Selon le directeur de la BMVR, Gilles Gudin de Vallerin, il devrait devenir une BCD modèle et participer à l'accueil des classes. Il procède au prêt de cédéroms et propose une initiation aux nouvelles technologies. Le centre de ressources propose des ouvrages sur la petite enfance à l'intention des crèches et des parents ainsi que des documents sur la littérature de jeunesse pour les enseignants ou les professionnels en formation. Du décloisonnement complet naît ainsi la nécessité d'un service très spécifique qui permet aux professionnels de l'enfance d'avoir une vision globale de la littérature de jeunesse, ce que l'organisation des collections ne permet plus.

1.3. Quels moyens pour quels espaces jeunesse ?

Outre l'organisation fonctionnelle des BMVR, leur organisation matérielle est révélatrice de la place faite à la Jeunesse au sein de l'établissement. Les choix architecturaux sont à cet égard un critère d'analyse important.

1.3.1 Architecture, aménagement et signalétique

La section jeunesse est souvent un espace clairement identifié avec des circulations propres, parfois avec un traitement architectural et des aménagements intérieurs

²⁴ Gilles GUDIN DE VALLERIN, De l'équilibre des publics et des collections : la nouvelle bibliothèque centrale de Montpellier, p. 61.

particuliers. Par contre, l'espace de transition pour les adolescents semble en perte de vitesse comme on a déjà pu le constater avec l'organisation des collections.

Il semble que dans l'ensemble, la section Jeunesse n'ait pas été traitée à part en ce qui concerne l'aménagement et la signalétique. Certes il a fallu acquérir du mobilier spécifique, mais standard, pour les petits. Mais le reste a été traité dans un lot unique commun à tout le bâtiment. Quelques exceptions existent cependant. Tout d'abord la bibliothèque de Poitiers a pu mettre en place une signalétique spécifique à la section Jeunesse dans la mesure où le marché passé ne comprenait pas tout. Une partie de la signalétique a donc été réalisée par une entreprise tandis que certains éléments ont été faits par le personnel. Quant à la bibliothèque de Rennes, elle a fait appel à un architecte d'intérieur pour la réalisation du mobilier de la bibliothèque jeunesse. A Limoges, il a été pris un parti intermédiaire avec un mobilier adapté à chaque âge mais dont la ligne est cohérente dans tout le bâtiment. Pierre Riboulet, l'architecte de la BMVR, insiste sur le fait *que le mobilier joue un rôle important pour caractériser la bibliothèque des enfants*²⁵. L'aménagement spécifique touche même le mobilier informatique puisqu'un poste de consultation « OPAC bambins » a été installé. Son écran est fixé sur une table basse avec un clavier intégré au plateau de table.

Si l'on regarde le bâtiment des BMVR de façon plus globale, on constate que le passage des espaces jeunesse aux espaces adultes se fait souvent par une partie attractive de la collection. Ainsi à Reims, l'espace jeunesse communique avec les espaces adultes par l'intermédiaire de l'espace Image et son. A Limoges, un vaste couloir relie l'espace jeunesse au département Arts puis aux disques, aux vidéos et à l'artothèque. Il est accessible directement depuis un rez-de-chaussée comprenant le hall d'entrée, l'espace d'exposition et la cafétéria. A La Rochelle, l'espace jeunesse est au rez-de-chaussée du bâtiment, sans séparation physique véritable, c'est-à-dire largement ouvert sur le hall d'entrée, partageant le plateau avec l'accueil, la salle d'exposition et la salle d'actualité.

1.3.2 Le poids de la jeunesse dans les bibliothèques

C'est surtout en terme de surface que l'on peut replacer le poids de la jeunesse dans l'établissement tout entier. En effet, les personnels ne sont parfois pas affectés. A Rennes par exemple, les personnels de catégories A et C du réseau ne sont pas directement affectés aux fonctions jeunesse puisqu'ils travaillent pour l'ensemble de leur bibliothèque. Les budgets eux aussi ne sont pas toujours distincts entre la jeunesse et les

²⁵ Pierre RIBOULET, L'espace pour les enfants dans les bibliothèques publiques, p. 72.

adultes, notamment le budget d'animation. Les surfaces restent donc un bon indicateur de la place accordée à la Jeunesse²⁶.

²⁶ Les chiffres de ce tableau sont calculés à partir du tableau de comparaison détaillée des surfaces des BMVR publié par le *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, n°3, p. 40. Voir le document en annexe 2.

BMVR	Surface publique totale	Part Jeunesse de la surface publique totale
Châlons-en-Champagne	2676 m ²	21,3 %
La Rochelle	4182 m ²	11,5 %
Limoges	5793 m ²	21,3 %
Marseille	10514 m ²	10,5 %
Montpellier ²⁷	6526 m ²	11,5 %
Nice	4477 m ²	14 %
Orléans	2800 m ²	21,8 %
Poitiers	4065 m ²	17,2 %
Reims ²⁸	4396 m ²	14,8 %
Rennes	5811 m ²	10,7 %
Toulouse ²⁹	5781 m ²	19,5 %
Troyes	5767 m ²	14,4 %

On peut former trois groupes en fonction de la surface laissée aux sections jeunesse. Le premier groupe cède plus de 20 % de la surface totale. Il est composé des BMVR de Châlons-en-Champagne, Limoges et Orléans, auxquelles on peut ajouter celle de Poitiers qui vient un peu plus loin derrière avec 17,2 %. Le deuxième groupe (Nice, Troyes et sans doute Toulouse) accorde autour de 14 % de sa surface publique. Un dernier groupe offre autour de 10 % de sa surface : La Rochelle, Marseille, Rennes et sans doute Reims. Montpellier, que sa spécificité rend inclassable, est pourtant au même niveau que les établissements du 3^e groupe, sans compter les espaces dédiés au jeune public dans chaque pôle thématique.

Il est difficile de faire un lien entre le type de départementalisation et les surfaces conférées à chaque pôle. On peut cependant remarquer que les deux plus petits établissements (Châlons-en-Champagne et Orléans) sont dans le groupe de tête et que par contre le plus grand (Marseille) est dans le dernier groupe. Finalement, c'est Limoges qui ressort du lot avec la plus grande surface, 1232 m², réservée à la jeunesse de manière absolue, mais aussi de manière relative, au dessus de 20 %. De plus, à l'ouverture, elle proposait 30 000 documents jeunesse pour 70 000 pour les adultes, c'est-à-dire que les fonds jeunesse représentent 43 % des collections. Enfin, l'espace jeunesse est particulièrement valorisé par le programme architectural. D'après la description de Pierre Riboulet, *la bibliothèque pour enfants occupe un vaste plateau intégralement vitré sur trois façades qui forment une sorte de proue s'avancant vers la ville. La ville*

²⁷ Du fait de son décloisonnement total, il est difficile de calculer la surface réservée à la jeunesse. Le chiffre retenu ne comprend que la Bibliothèque de prêt aux écoles et aux collectivités, l'espace Petite enfance et l'Ile aux contes.

²⁸ Le pourcentage occupé par la jeunesse doit être minoré dans la mesure où une section étude maintenue dans un autre site n'a pas été comptabilisée.

²⁹ Id. La section étude est maintenue sur le site Périgord.

*[...] est directement présente dans la bibliothèque [...]. A l'inverse, depuis la rue, l'entrée, les quartiers alentours, la bibliothèque pour les enfants est le signe de la bibliothèque tout entière*³⁰. Elle représente plus de 1000 m² au premier étage.

La BMVR de Reims semble représentative d'une situation intermédiaire. A l'ouverture du nouveau bâtiment, la jeunesse doit représenter 38 % des collections de livres et l'objectif d'accroissement reste stable dans les proportions en atteignant 38,4 %³¹. Le budget d'acquisition semble rester stable autour de 23,5 % du budget de fonctionnement total en crédits d'acquisition. Par contre, cette proportion est dix fois moins importante dans les crédits affectés aux documents sonores, les enfants ne représentant que 2,3 % du budget d'acquisition, mais cet état de fait tient aussi à la production éditoriale beaucoup plus faible.

1.3.3 L'accroissement des collections

L'accroissement des collections constitue un des plus grands changements des sections Jeunesse avec l'ouverture de la BMVR. Il est considéré d'ailleurs comme l'un des moyens de la vocation régionale en créant des fonds capables de desservir en plus grand nombre à la fois particuliers et collectivités. Poitiers, Reims et Toulouse mettent en avant cet argument. C'est aussi l'entrée en masse de documents multimédia et d'Internet qui confère aux départements Jeunesse, comme à Reims et à Toulouse, un plus grand attrait. Cet accroissement est d'autant plus remarquable que, comme on l'a déjà fait remarquer, le décret ne donne aucun critère de volume pour les collections jeunesse.

La construction d'un nouveau bâtiment et d'un agrandissement des surfaces a été l'occasion pour beaucoup de bibliothèques de rajeunir les collections dans d'importantes proportions. Souvent le fonds existant sert de base et il est dûment complété, comme c'est le cas à La Rochelle, Marseille, Nice, Poitiers, Reims et Troyes. Par contre, certaines bibliothèques ont fait le choix de créer entièrement le fonds mis à disposition dans le nouveau bâtiment, comme à Rennes et à Toulouse, ce qui n'est jamais le cas pour les adultes. On remarque d'ailleurs que les collections jeunesse ont bénéficié d'un accroissement plus important que celui des collections adultes. C'est le

³⁰ Pierre RIBOULET, L'espace pour les enfants dans les bibliothèques publiques, p. 72.

³¹ Bibliothèque municipale à vocation régionale de Reims, Plan de développement des collections 1999-2001 : 58 000 livres adultes et 22 000 enfants à l'ouverture ; capacité maximale : 86 000 livres adultes et 33 000 enfants.

cas à Reims où, pour l'ouverture, il a été procédé à un accroissement de 22 % des collections adultes et de 51,8 % des collections enfants³².

2. La vocation régionale des services jeunesse

La vocation régionale des BMVR entraîne une certaine ambiguïté avec les missions des agences de coopération. La répartition des tâches entre les unes et les autres se fait au cas par cas, notamment en fonction de la plus ou moins grande implication des BMVR dans les actions des agences de coopération. De plus, il n'existe pas d'agence dans toutes les régions. La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, où ont été créées deux BMVR, Marseille et Nice, n'en bénéficie pas encore. Dans les autres régions, les BMVR sont parfois présentes dans l'organisation même des agences et donc dans leurs actions. Ainsi, la médiathèque de La Rochelle participe aux différentes instances de l'agence : conseil d'administration, bureau, commissions, journées d'études. Mais ce n'est pas le cas de toutes les régions³³.

2.1. La recherche d'un public élargi

L'élargissement d'un public à un niveau extra-municipal sanctionne la vocation régionale des BMVR. Il se fait de façon volontariste par la mise en place d'actions spécifiques, ce qui n'empêche pas que le public se déplace pour les missions de base des bibliothèques comme le prêt de documents. Ainsi, à Poitiers, qui a ouvert depuis quatre ans, le prêt touche essentiellement un public départemental important.

2.1.1 Un souci de formation à la littérature de jeunesse

La mission de formation est un souci particulier des BMVR qui peuvent par ce biais accéder à un statut de tête de pont au niveau régional. Pour Delphine Quéreux-Sbaï, conservateur à la BMVR de Reims et secrétaire d'Interbibly, *les BMVR sont importantes dans ce domaine, pour au moins deux raisons. Parce qu'elles sont déjà de gros établissements et parce que la construction de nouveaux équipements à*

³² Setec organisation, *Médiathèque centrale de Reims, programme du concours*, janvier 1997, p. 15. Les adultes possèdent 45 940 volumes, hors dépôt légal, et en ont acquis 12 060, les enfants 14 489 et en ont acquis 7511.

³³ Le personnel des BMVR a des responsabilités dans quelques agences de coopération. C'est le cas du Centre régional du Livre Centre dont la présidente est Agnès Chevalier, directrice de la BMVR d'Orléans, de l'Agence de coopération des bibliothèques, des centres de documentation et des services d'archives (ABCD) de Poitou-Charentes, dont le président est Jean-Marie Compte, directeur de la BMVR de Poitiers et l'un des vices-présidents Bruno Carbone, directeur de la BMVR de La Rochelle, et d'Interbibly en Champagne-Ardenne, dont le vice-président est Nicolas Galaud, directeur de la BMVR de Reims.

*Châlons, Reims et Troyes, va nécessiter d'importants recrutements de personnels, les BMVR seront dans les années à venir de gros consommateurs de formation. D'autre part parce que le personnel de ces bibliothèques, nombreux, aura également un rôle important pour organiser ces formations*³⁴. La bibliothèque de La Rochelle a ainsi accueilli depuis son ouverture de nombreux professionnels français et étrangers, dont les personnels de diverses bibliothèques au grand complet (Angers, Rennes et bientôt Brest), et donc les personnels jeunesse.

Outre les accords avec les agences de coopération et les centres régionaux de formation qui confèrent aux BMVR des missions de formation des personnels, une entente avec le CNFPT semble également envisageable. Pour Nadine Ferman, coordonnateur national Culture au CNFPT, *les BMVR pourraient devenir des lieux-ressources pour des stages pratiques pour tous les nouveaux professionnels, mais pas seulement eux. Elles seraient alors des bibliothèques d'application, creuset du développement abouti de la coopération inter-bibliothèques.*³⁵ Cette proposition semble d'autant plus valable pour la Jeunesse dans un contexte de déficit de formation spécialisée. Il reste cependant le problème d'officialisation de cette mission de formation pour l'attribution aux BMVR de moyens en personnel.

2.1.2 Le partenariat avec l'Education nationale

Dans le rapport d'enquête sur les relations entre les bibliothèques et le monde scolaire, Jean-Marie Privat commente qu'*on observe un décalage systématique entre la conscience des établissements scolaires de travailler avec le secteur jeunesse des bibliothèques municipales et les déclarations des bibliothèques elles-mêmes. Cette différence confirme vraisemblablement la relative opacité ou myopie dans le fonctionnement des divers partenaires.*³⁶ Pourtant, ce partenariat est extrêmement actif. Toutes les bibliothèques Jeunesse travaillent avec les classes. Mais les BMVR tiennent dans le partenariat avec l'Education nationale un rôle particulier, relevé par Odile Cramard, chargée de mission de l'ACCOLAD, pour qui *au travail de terrain, l'échelon régional n'est pas adapté ; cependant, il reste privilégié pour le*

³⁴ Delphine QUÉREUX-SBAÏ, Les agences régionales de coopération et les bibliothèques municipales à vocation régionale, quelle complémentarité ?, dans *Bibliothèques municipales à vocation régionale : quelle coopération pour le livre ?*, Actes du colloque de Châlons-en-Champagne, 11 et 12 juin 1998, p. 70.

³⁵ Nadine FERMAN, Les formations : état des lieux et place des bibliothèques municipales à vocation régionale dans ce paysage, dans *Bibliothèques municipales à vocation régionale : quelle coopération pour le livre ?*, réf. 34, p. 153.

³⁶ Jean-Marc PRIVAT, Béatrice PEDOT, Caroline RIVES, FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES. *Bibliothèque, école, quelles coopérations ? Rapport d'enquête par Jean-Marie Privat : actes de l'Université d'été de la Grande-Motte "Les relations entre les bibliothèques publiques et le monde scolaire : complémentarité et coopération"*, 26-29 octobre 1993, p. 28.

*partenariat, notamment avec l'Education nationale.*³⁷ Il faut transposer ce type de partenariat de l'agence de coopération à la BMVR qui pourrait servir d'instance de liaison entre les niveaux municipal, départemental et régional et toucher ainsi l'échelon des collèges et des lycées, pour l'instant délaissé par rapport celui du primaire.

Parallèlement à la collaboration avec les classes, un travail plus ou moins suivi avec les Bibliothèques Centres documentaires (BCD) s'est organisé de façons différentes selon les bibliothèques. Cette action pour l'instant confinée au niveau municipal pourrait s'étendre pour les BMVR dans la mesure où elles seraient dotées de moyens suffisants pour prendre place dans un réseau plus large. La BMVR de Reims se charge déjà d'aider au développement des BCD, mais elle va établir un service spécifique de desserte scolaire (celui-ci concerne déjà 480 classes maternelles et primaires soit près de 10 000 enfants) qui sera basé dans une médiathèque annexe en cours de construction dans le cadre du chantier de BMVR. Il faut toutefois remarque que cinq bibliothèques disent ne pas s'occuper des BCD : La Rochelle, Nice, Poitiers, Toulouse et Troyes.

2.1.3 La politique d'action culturelle

La mise en place de services rares dans les autres structures de la région joue nécessairement un rôle régional. Les manifestations organisées par les BMVR ont en ce sens beaucoup de chances de drainer un public extra-municipal. De plus, l'action culturelle est un domaine privilégié de la coopération entre les différents services d'une bibliothèque mais aussi entre différentes bibliothèques et c'est autour de cet axe que repose souvent les relations entre bibliothèques d'une même région. Ainsi, Poitiers établit des partenariats ponctuels reposant sur des opérations liées à sa politique d'action culturelle. En Champagne-Ardenne, il est fréquent de mener des projets communs pour des expositions (entre Troyes et Chaumont, Troyes et Châlons-en-Champagne, Troyes et Reims), et des résidences communes (entre Troyes et Chaumont). La Rochelle compte dans ce domaine sur son espace multimédia et sur ses espaces d'action culturelle (salle de spectacle et de conférence, auditorium, espace d'exposition).

Les services jeunesse sont directement intéressés par ces manifestations, qu'ils en soient seuls à l'origine ou qu'ils participent à un projet commun à plusieurs services. La BMVR de Troyes a mis en place un service éducatif. Ce service présente l'originalité de ne pas dépendre du département jeunesse bien que se destinant à la même catégorie de public.

³⁷ Odile CRAMARD, Coopération municipalité/région : Besançon et la Franche-Comté, dans PRIVAT, PEDOT, RIVES, FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES. *Bibliothèque, école, quelles coopérations ?*, réf. 36, p. 113.

Spécialisé dans l'action culturelle, il est peut-être un moyen de toucher plus facilement des lecteurs d'une aire géographique plus large.

2.2. Une politique de conservation de la littérature jeunesse

Face aux différentes actions menées en vue d'élargir le public de la bibliothèque, la mission de conservation est d'office considérée comme répondant à la vocation régionale de l'établissement. Pour les sections jeunesse, elle est même souvent citée comme unique mission à vocation régionale du service. C'est le cas à La Rochelle, Marseille, Poitiers, Rennes, Toulouse et Troyes.

2.2.1 La littérature de jeunesse comme patrimoine

La plupart des BMVR possèdent un fonds de conservation en littérature de jeunesse. La Rochelle, Marseille, Nice, Poitiers, Rennes et Toulouse ont un fonds signalé dans leurs collections, Reims ne conserve rien et Troyes conserve temporairement des documents en attendant de pouvoir les reverser à Charleville-Mézières.

Ces fonds sont très hétérogènes dans la mesure où ils n'ont pas la même histoire et ne sont pas alimentés de la même façon. La BMVR de Rennes, bien que déjà active dans la mise en valeur de ce type de fonds, par l'organisation d'expositions et de colloques, éprouve le besoin de préciser sa politique de conservation et participe actuellement à une réflexion sur la définition patrimoniale de la littérature jeunesse. Pourtant, tout comme Marseille, Poitiers et Toulouse, elle procède régulièrement à des acquisitions pour enrichir ce fonds. La Rochelle espère pouvoir bientôt faire de même. Nice quant à elle ne dispose pas d'un budget d'acquisition pour enrichir son fonds. A Poitiers, les acquisitions sont peu nombreuses et ne concernent que l'édition contemporaine. Certains titres sont achetés en double pour pouvoir mettre de côté un exemplaire pour la conservation. A Toulouse, la politique d'acquisition est beaucoup plus importante. Quinze à trente mille francs sont consacrés au fonds de conservation jeunesse.

L'articulation du fonds de conservation jeunesse avec les autres fonds patrimoniaux est aussi révélatrice de son statut dans la bibliothèque. Si les fonds sont ou vont être regroupés pour des facilités de conservation, ils sont placés de manière générale sous la responsabilité des services Jeunesse. Le cas de Toulouse est particulier car si c'est un bibliothécaire jeunesse qui en la charge, la responsabilité du fonds est tout de même partagée entre les services Jeunesse et Patrimoine. Les acquisitions sont faites soit par le

service jeunesse soit par le fonds patrimonial. Le fonds de conservation jeunesse restera avec les autres documents patrimoniaux dans l'actuelle bibliothèque centrale et sera donc consultable à cet endroit.

2.2.2 Des réseaux régionaux pour la conservation partagée

La constitution de réseaux régionaux de conservation partagée permet à la fois de répartir la charge de conservation sur plusieurs établissements et d'élargir l'aire de récupération des documents à conserver et donc d'atteindre, à plusieurs, une certaine exhaustivité. Ces plans de conservation partagée se sont faits jusqu'à présent en relation avec l'agence de coopération de la région concernée. Ils fonctionnent notamment, pour les périodiques, en Poitou-Charentes et en Champagne-Ardenne. Dans ces plans de conservation, les BMVR jouent un rôle important, renforcé quand la région dispose de plusieurs établissements de ce type, comme c'est le cas en Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne et Provence-Alpes-Côte-d'Azur – cette dernière région présente la particularité d'avoir lancé un projet de conservation partagée en l'absence d'une agence de coopération.

En ce qui concerne la littérature de jeunesse, des réseaux existent déjà, ou sont en train de se mettre en place comme en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en Bretagne où Rennes participe à une réflexion sur le sujet. La région Poitou-Charentes réfléchit actuellement à la définition d'un tel réseau dans le domaine de la littérature et des documents pour la jeunesse. Les périodiques jeunesse bénéficient déjà d'un partenariat notamment entre Niort, Angoulême et La Rochelle. Ces bibliothèques étudient maintenant un projet qui étendrait ce réseau aux livres jeunesse. En Champagne-Ardenne, un lieu de conservation unique existe déjà, au Centre international d'Études en littérature de jeunesse de Charleville-Mézières (CIELJ), mais il est pour l'instant impropre à recueillir les documents de toute la région. En attendant, Troyes stocke dans ses locaux ce qui lui sera versé.

Il paraît impossible de dresser le portrait d'une BMVR type à la suite de cette analyse. Les BMVR sont finalement assez représentatives des différents partis adoptés par les autres bibliothèques municipales. Les sections Jeunesse sont de plus en plus intégrées dans l'établissement dont elles font partie et les BMVR contribuent à cette tendance notamment par une homogénéisation progressive des horaires et par la mise en place de services transversaux. Certaines expériences restent cependant originales par le

changement d'échelle qu'elles subissent. C'est le cas du décloisonnement choisi par la BMVR de Montpellier, qui n'avait jamais été mis en place que par des petites structures. Les sections Jeunesse des BMVR ont toutefois une position avant-gardiste dans l'information et la conservation en matière de littérature de jeunesse, position facilitée par les missions patrimoniales et les missions de coopération des BMVR. La BMVR de Marseille constitue à cet égard un exemple intéressant.

La BMVR de Marseille, un département jeunesse à vocation régionale

Etablissement créé le 10 mars 1799, la bibliothèque municipale de Marseille est devenue une des douze bibliothèques municipales à vocation régionale. Le projet, lancé dès 1993 a finalement été approuvé par le Conseil Municipal Le 24 mars 1997, ce qui a permis au dossier d'être présenté au ministère avant le 31 décembre 1997, date imposée par le décret du 5 février 1993. Le nouveau bâtiment de l'Alcazar est en construction et doit ouvrir ses portes à la fin de l'année 2002. La création d'une BMVR bouleverse la bibliothèque qui voit ses missions s'élargir et qui change d'échelle de grandeur, ce qui entraîne une nouvelle organisation du personnel et des collections.

Actuellement, la bibliothèque municipale classée de Marseille est organisée en réseau et la bibliothèque Saint-Charles a la fonction de tête de réseau en accueillant l'administration et plusieurs services uniques comme le fonds ancien, le service aux collectivités, les bibliobus de prêt, etc. Elle touche un public presque exclusivement marseillais, notamment dans les bibliothèques de secteur et dans les bibliothèques de quartier³⁸. Mais la richesse de ses fonds patrimoniaux lui permet de toucher également un public plus large, surtout universitaire, et ces collections ont vocation à s'accroître considérablement depuis le rattachement de la bibliothèque, en 1995, au pôle associé d'Aix-Marseille pour les échanges dans le monde méditerranéen³⁹.

L'ouverture de l'Alcazar fera de Marseille la plus grande bibliothèque municipale de France. Elle est également le plus important chantier entrepris par la Ville de Marseille pour ses bâtiments municipaux. Il est par ailleurs question que cet établissement passe sous la tutelle de la communauté de communes, ce qui modifiera pour Marseille la portée de son équipement culturel. Outre les dimensions de la nouvelle bibliothèque, l'originalité du projet marseillais réside dans la place accordée au département Jeunesse chargé de répondre à la vocation régionale de l'établissement.

³⁸ La bibliothèque municipale de Marseille se compose d'une bibliothèque centrale, la bibliothèque Saint-Charles, de deux bibliothèques de secteur, les bibliothèques du Merlan et de Bonneveine, et de cinq bibliothèques de quartier, les bibliothèques du Panier, Castellane, Saint-André, La Grognarde et Cinq-Avenues. Toutes ces bibliothèques comprennent une section Jeunesse.

³⁹ Ce pôle associé se compose, outre de la bibliothèque municipale de Marseille, de la bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence, du Service commun de la Documentation de l'Université Aix-Marseille I, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence et de la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme.

1. Le département jeunesse dans l'organisation générale de la BMVR

Même si, au sein du réseau, la bibliothèque Saint-Charles est plus particulièrement touchée par le projet de BMVR parce qu'elle va être amenée à déménager, c'est le personnel de l'ensemble du réseau qui réfléchit à une nouvelle organisation qui va régir en premier lieu le fonctionnement de l'Alcazar, mais qui va aussi avoir des incidences sur le fonctionnement de toutes les bibliothèques de Marseille.

1.1. La place de la jeunesse dans le projet de BMVR

1.1.1 Le projet de validation de la BMVR et le choix de l'Ile aux livres

Dans le décret du 5 février 1993, la Direction du Livre et de la Lecture indiquait la nécessité d'inscrire le projet de nouvelle bibliothèque dans une vocation régionale évoquée par son titre. L'établissement créé doit offrir un certain nombre de fonctions la mettant en position de tête de réseau régional. Rares sont les BMVR à inclure dans ces fonctions des services relevant des sections Jeunesse. Seule la bibliothèque de Marseille présente à ce niveau uniquement un service dépendant du département Jeunesse, auquel s'ajoute une partie des fonds patrimoniaux. Dans le *Rapport de travail de la Commission Bibliothèque municipale à vocation régionale*, remis à la Ville en 1997, ces fonctions s'articulent autour de deux axes : une offre de services (formations, animations, documentation) destinée aux professionnels et au public concerné par le livre jeunesse proposée dans le projet de ***l'Ile aux livres*** ; une offre documentaire, destinée à un public plus large, mais très ancrée dans l'histoire culturelle de Marseille, proposée dans les projets *Hall de la chanson* et *Fonds littéraire méditerranéens*⁴⁰.

Cependant, ce projet d'Ile aux livres, dont l'ambition réside dans ses missions de conservation, restait discuté dans la bibliothèque et a nécessité, avec d'autres points contestés, un arbitrage de la part de la municipalité. Le programme définitif de l'opération est arrêté en 1998 par M. Gondard, secrétaire général et Mme Eymieu, adjointe au maire déléguée à la culture. Il fallait arbitrer trois points et en valider onze. L'Ile aux livres était en concurrence avec un projet de centre de documentation bibliothéconomique. La municipalité décrète alors que *l'Ile aux livres répondant aux demandes de*

⁴⁰ *Rapport de travail de la Commission Bibliothèque municipale à vocation régionale*, Bibliothèque municipale de Marseille, octobre 1997, p. 9.

développement d'activités existantes à la section Jeunesse actuelle, [elle] a prévalu sur le Centre de documentation bibliothéconomique⁴¹. Cette décision est prise car il n'existe pas de centre de ressources en littérature jeunesse dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur tandis qu'il existe déjà à Marseille un des douze centres de formation aux carrières des bibliothèques, doté d'un fonds professionnel important. Parmi les points à valider, l'espace adolescent a par contre été remplacé par un pôle formation et enseignement. Moins spécialisé qu'un espace spécifique, il s'adressera plus largement aux étudiants et aux chercheurs d'emploi, répondant à une demande existante⁴².

1.1.2 La participation du personnel aux opérations BMVR

Le personnel de la bibliothèque n'a réellement été associé au projet de BMVR qu'à partir de 1997. Le rapport de programmation, effectué par la société Tetra, était apparu au personnel comme un projet préfabriqué pour une bibliothèque type, sans lien réel avec leurs besoins et leurs missions. A l'automne 1997, huit réunions transversales (dont une plénière) se sont tenues sur le projet de BMVR, à la demande de l'adjoint au maire chargé des Affaires culturelles. Environ cinquante membres du personnel de la bibliothèque y ont assisté, représentatifs de toutes les catégories du personnel et de toutes les spécialités du métier de bibliothécaire. Quatre sous-commissions ont travaillé sur les thèmes suivants : département Jeunesse ; Lecture publique et audiovisuel ; Conservation, étude et recherche ; Transversalité des supports et des missions. La sous-commission Jeunesse a notamment abordé des problèmes d'architecture, de masse documentaire, mais aussi d'organisation du travail. Elle a insisté sur la nécessité de localiser le département Jeunesse au rez-de-chaussée du bâtiment afin d'éviter la déambulation d'enfants à travers l'établissement et sur le soin à apporter à l'acoustique. L'agencement des espaces d'animation est également revu, ainsi que les chiffres prévus pour la répartition documentaire de la salle de lecture. Il est également réclamé le maintien du service central jeunesse et non la création d'un service central commun.

Une deuxième phase de la participation du personnel au projet a été le lancement des opérations BMVR⁴³. Jusqu'à présent, le personnel se réunissait ponctuellement.

⁴¹ Document d'arbitrage pour la Bibliothèque municipale à vocation régionale, Bibliothèque municipale de Marseille, 22 juin 1998.

⁴² Id.

⁴³ Liste des opérations BMVR ayant des répercussions sur le département Jeunesse : indexation des collections, désherbage, périodiques, marché de rétroconversion, nettoyage des fichiers automatisés, cartographie des collections en magasin, départementalisation Alcazar, politique documentaire, marquage informatique, marquage

A partir de 2001, quelques personnes seront détachées à plein temps sur les opérations à la faveur de nouveaux recrutements. Le personnel jeunesse participe à de nombreuses opérations, même si une seule concerne exclusivement le département jeunesse : l'opération Ile aux livres.

1.2. Départementalisation et services communs

1.2.1 Le poids du département jeunesse face aux autres départements

Marseille a choisi de créer dans sa nouvelle organisation des départements thématiques au nombre de six : Musique, Civilisation, Langue et littérature, Société, Sciences et techniques, Arts et spectacles. A ces pôles viennent s'ajouter le département Jeunesse et le département Patrimoine, le kiosque de la presse et le service d'information rapide. Cette départementalisation n'isole pas le département Jeunesse dans la mesure où il s'articule avec les collections adulte. En effet, le département Jeunesse développe un fonds destiné aux adultes sur la littérature de jeunesse, l'enfant et la lecture. Une coopération au niveau des acquisitions doit être mise en place pour les ouvrages concernant l'éducation des enfants avec le département Société. Une coopération identique doit également s'établir avec le département Musique pour les ouvrages sur la musique. Cette articulation des collections entraîne une articulation au niveau des publics. Le département Jeunesse a pour mission d'accueillir les jeunes jusqu'à 15 ans. Dans le département Société, le pôle emploi formation, qui a remplacé dans le projet l'espace Adolescents, prend le relais en proposant un accueil spécifique pour les jeunes. S'y trouveront, à l'usage des scolaires comme des adultes, des ouvrages concernant la pédagogie, la préparation des examens et des concours, l'orientation professionnelle et la recherche d'emploi.

Malgré l'importance de la surface attribuée au département Jeunesse, elle n'est paradoxalement pas d'un grand poids dans l'ensemble du bâtiment. Elle couvre certes plus de 1000 m², mais cela ne représente que 10,5 % de la surface publique totale de

visuel, acquisitions, Ile aux livres, offre de service et horaires, organisation générale, conditions de travail, réinformatisation, marché de numérisation, mobilier Alcazar, marché de signalétique, animations Alcazar, service aux handicapés, actions de coopération et vocation régionale, insertion dans le quartier, déménagement, réorganisation du réseau, réorganisation Saint-Charles.

l'Alcazar, ce qui classe Marseille au même rang que La Rochelle et Rennes. Si l'on prend en compte le réseau marseillais dans son entier, la surface consacrée à la jeunesse va presque doubler en passant de 1204 m² à 2059 m², dont plus de la moitié située à l'Alcazar. Mais elle diminue en fait de façon relative en passant de 8,4 % de la surface totale du réseau à 7,2 %⁴⁴. Quant au volume de l'offre documentaire jeunesse, il est pour l'instant difficile de le quantifier puisqu'il n'existe pas encore de plan chiffré de développement des collections pour l'Alcazar, bien que les acquisitions aient déjà débuté. Pour l'instant, les collections destinées à la jeunesse représentent un peu plus du quart des collections des bibliothèques de Marseille⁴⁵.

1.2.2 La mise en place de services centralisés

Dans le cadre de la nouvelle organisation, certaines fonctions deviennent centralisées. C'est notamment le cas des inscriptions et des prêts et retours, ce qui évite aux lecteurs de réitérer l'opération d'emprunt dans plusieurs départements. Le service aux handicapés est intégré au niveau de l'accueil et des différents départements.

La modification la plus importante est la mise en place d'un service des entrées unique. Le service des entrées jeunesse est chargé pour l'instant de trois fonctions essentielles : le comité de lecture, l'informatisation des ouvrages et le traitement des ouvrages. Outre ces trois fonctions, ce service central jeunesse assure la coordination au niveau de la politique documentaire jeunesse ainsi qu'un suivi au niveau informatique avec le service central adulte et participe au comité de pilotage du catalogue. Il assure également le suivi et la coordination de toutes les personnes venant des bibliothèques du réseau. Pour l'instant, le personnel jeunesse est chargé du circuit du livre jeunesse dans son entier. La création dans la BMVR d'un service commun des entrées permettrait de traiter de façon indifférenciée les ouvrages jeunesse et adultes en ce qui concerne les commandes, le contrôle et le pointage de toutes les livraisons, le suivi des factures, le marquage informatique, l'équipement, l'enregistrement, le suivi de la reliure, voire le catalogage après la mise en place de la nouvelle Dewey uniformisée dans tous les services.

Dans le même esprit, le service des collectivités emprunteuses devrait aussi être unifié. Avec les bibliobus, ce service ne déménagera pas dans le nouveau bâtiment de l'Alcazar mais restera à Saint-Charles. Il est pour l'instant divisé entre le département Jeunesse et le service des Annexes, Bibliobus et Collectivités. Ce dernier service qui avait à l'origine uniquement la responsabilité des fonds adulte, reçoit depuis 1997 les collectivités

⁴⁴ Le réseau représente actuellement 14 300 m². Après l'ouverture de l'Alcazar, il représentera 28 754 m².

⁴⁵ En 1999, les ouvrages destinés à la jeunesse représentaient 185 784 notices sur 666 328.

jeunesse « sociales » par opposition aux « scolaires » : Centres aérés, centres sociaux, centres de soin, etc. Les collectivités jeunesse « scolaires » pour l'instant du ressort du département Jeunesse seraient alors intégrées dans ce service des collectivités emprunteuses.

1.2.3 Architecture, aménagement, espaces

Le département Jeunesse se répartit dans le bâtiment de l'Alcazar sur deux étages. L'entrée peut se faire au rez-de-chaussée, au début du hall d'accueil sur lequel ouvrent également le kiosque de la presse, le service d'information rapide mais aussi le département Musique, autant de services qu'utilisent facilement les jeunes et qui peuvent permettre un passage facile des adolescents du département Jeunesse aux collections pour adultes. Au premier étage, le passage à la bibliothèque pour adultes se fait par la partie du département Société consacrée au pôle Emploi-formation. Là encore, l'articulation entre jeunesse et adultes se traduit dans les choix architecturaux.

L'aménagement du département Jeunesse ne bénéficie pas de particularismes, dans un souci d'homogénéité de l'ensemble du bâtiment. Bien qu'adapté à la taille des enfants, le mobilier est identique à celui des autres départements et la signalétique n'a pas fait l'objet d'un lot particulier dans le marché. Le choix fait par l'architecte de plafonds techniques entraîne le rassemblement des tables de travail dans une partie de la salle de lecture, ce qui confère au département Jeunesse une image de bibliothèque d'étude peu adaptée au public.

1.3. Les spécificités du département jeunesse

1.3.1 Une médiathèque jeunesse

Le département Jeunesse a adopté le principe de la médiathèque afin de répondre à ses missions de lecture de loisir, de formation à la recherche documentaire, d'information et d'animation. Dans le bâtiment de l'Alcazar, le rez-de-chaussée sera dédié à la fiction avec les albums, les romans, les contes, les bandes dessinées, tandis qu'au premier étage se trouveront les documentaires, les usuels, les livres en langues étrangères et les périodiques⁴⁶. Tous les supports seront présents dans le département, y compris les CD de musique pour les enfants.

Il n'est pas possible de donner une estimation des collections jeunesse de l'Alcazar. Actuellement, en ce qui concerne le fonds en prêt, les livres sont majoritaires. A Saint-Charles, qui est à cet égard représentatif du réseau, on dénombre :

Type d'ouvrages	Nombre de volumes
Albums	22 %
BD	4,6 %
Romans	17,5 %
Contes	4,7 %
Périodiques	11,7 %
Documentaires	31 %
Vidéos	1,3 %
Cédéroms	0,7 %
Langues étrangères	2,5 %
Fonds professionnel	4 %

Il faut remarquer que les cédéroms ne sont en prêt dans les bibliothèques que depuis octobre 2000 et ne sont pas encore assez nombreux pour satisfaire la très forte demande. Quant à la musique, si elle n'est pas présente dans les collections de Saint-Charles, elle fait partie des collections jeunesse dans les autres bibliothèques. A l'inverse, les contes sont sur-représentés à Saint-Charles par rapport à l'état des collections dans le reste du réseau, mais cette proportion sera sans doute maintenue à l'Alcazar puisque l'importance du fonds de contes est inscrite dans la politique documentaire du département. Enfin, il

⁴⁶ Les périodiques pour les tout-petits se trouveront au rez-de-chaussée avec les albums.

sera possible dans le nouveau bâtiment d'avoir accès à Internet de façon gratuite. La consultation sera limitée à une sélection de sites pour la jeunesse⁴⁷.

Le département Jeunesse, outre la mise à disposition de ses collections, est chargé d'organiser des animations. L'animation qui lui donne la plus grande visibilité à l'extérieur de la bibliothèque est la participation au *Temps des Livres*. Depuis 1997, le département Jeunesse organise en effet, conjointement à l'association des libraires de Marseille et avec, en 1997, 1998 et 1999, la Direction de la petite enfance, le salon *des Bébés et des Livres*. Cette action grand public qui a lieu au Parc des expositions de Marseille, draine un public non exclusivement marseillais.

1.3.2 Les écoles, un partenariat actif

Pour participer au développement de la lecture et à l'essor des BCD, la bibliothèque de Marseille dispose d'un bibliobus qui propose ses services aux écoles maternelles et élémentaires de la ville (ainsi qu'aux crèches). A chaque rentrée scolaire, les sites sont choisis en fonction du projet de l'équipe pédagogique et de l'éloignement des bibliothèques. Parallèlement aux services du bibliobus, il existe un service de prêt aux collectivités (destiné à être intégré dans les services des collectivités emprunteuses) qui prête des lots de 250 à 500 ouvrages aux collectivités scolaires.

En 1993, une convention entre la Ville de Marseille et l'Inspection académique des Bouches-du-Rhône a été signée pour le développement des BCD (Bibliothèques Centres Documentaires) dans les écoles primaires et élémentaires de la ville. Un groupe de pilotage a été mis en place pour l'élaboration, la gestion et le suivi de ce plan. Le conservateur du département Jeunesse fait partie de ce groupe depuis l'origine. Ce plan prévoit une coordination de plusieurs services municipaux et de l'Education nationale dans une opération concertée comprenant des travaux d'aménagement, du mobilier, des crédits d'acquisition, des formations pour les enseignants et les différents personnels, et la mise en place d'un outil informatique comprenant le logiciel de gestion de bibliothèque, des cédéroms et un accès Internet. La question reste posée de la création d'un poste de bibliothécaire chargé d'assurer un suivi et une coordination des sites déjà opérationnels, qui dépendrait de la bibliothèque.

Parallèlement, depuis 1996, une convention a été signée entre la bibliothèque, l'association des libraires de Marseille, la Ville de Marseille et l'Education nationale pour l'organisation du Prix du Livre Jeunesse Marseille. Dans ce cadre, les bibliothèques

⁴⁷ La navigation libre n'a d'ailleurs pas été retenue dans le projet et tous les départements proposeront une liste de sites leur correspondant.

Jeunesse du réseau accueillent chaque année des groupes d'élèves, des travaux d'élèves et des comités de lecture. Le département Jeunesse participe au groupe de pilotage de ce prix. Toutes ces actions seront poursuivies et renforcées avec la création de la BMVR, l'importance des fonds de l'Alcazar permettant de recevoir plus de classes.

2. L'Ile aux livres : un centre de ressources et de conservation en littérature de jeunesse

Marseille n'est pas la seule bibliothèque municipale à vocation régionale à offrir le service d'un centre de ressources en littérature de jeunesse. En effet, Montpellier en particulier a mis en place un service spécifique qui coexiste avec le reste des collections complètement décloisonnées. Mais Marseille présente l'originalité d'être également un centre de conservation, ce qui élargit ses missions et élargit aussi son public potentiel.

2.1. Un rayonnement régional

2.1.1 Centre documentaire et fonds de conservation

L'Ile aux livres ouvrira véritablement dans l'Alcazar, dans une salle réservée à la consultation de ses fonds, ouverte au premier étage du département Jeunesse. Mais une préfiguration de ce service existe déjà à Saint-Charles où se trouvent pour l'instant les ouvrages conservés ainsi qu'un important fonds professionnel en prêt dans la salle de lecture de la section Jeunesse. Le fonds de conservation est composé de livres d'enfants anciens et contemporains, de périodiques jeunesse et professionnels et de dessins originaux. Ce fonds est déjà extrêmement important puisqu'il représente déjà 16,4 % des fonds jeunesse sur l'ensemble du réseau. Il contient en effet 30 500 volumes, dont 500 livres anciens ou précieux, et 80 dessins originaux. Il ne néglige pas les périodiques puisqu'il est constitué de 36 titres de presse jeunesse et de 18 titres de presse professionnelle.

Les capacités en magasin dans le bâtiment de l'Alcazar autorisent l'augmentation du fonds de conservation jusqu'à 100 000 volumes. Des procédures d'acquisition ont été mises au point. Un travail de rattrapage est en cours pour compléter les collections de périodiques dont une partie a été détruite du fait d'un incendie datant du mois d'août 2000. Pour les livres, les meilleurs, repérés par le comité de lecture, sont désormais systématiquement achetés pour l'Ile aux livres en plus des exemplaires achetés pour les

salles de lecture. Parallèlement, des recherches sont faites pour acquérir les publications des éditeurs et de quelques auteurs et illustrateurs de la région.

Le fonds professionnel sera en libre accès mais en consultation sur place dans la salle de l'Ile aux livres. Un travail documentaire sera effectué. Les animations régionales autour de la littérature de jeunesse, les coordonnées des professionnels spécialisés dans ces animations et toutes informations susceptibles d'intéresser le public du centre seront systématiquement répertoriées.

2.1.2 Le public visé

Actuellement, le fonds de conservation est très mal signalé et est en conséquence très peu consulté, à l'inverse du fonds professionnel très demandé. Sa situation dans l'Alcazar le mettra en valeur et augmentera de façon conséquente le nombre de lecteurs. La salle, d'une capacité de 24 personnes, accueillera les lecteurs et des stagiaires. Les demandes faites à distance seront également prises en compte.

Le public d'un tel centre est extrêmement divers. Il se compose d'enseignants à la recherche de documentation sur la lecture de jeunesse, mais aussi d'universitaires (étudiants et chercheurs) spécialisés en histoire de la littérature, histoire de l'illustration, mais aussi en histoire des représentations, etc. L'Université d'Aix-Marseille et l'IUFM peuvent être de grands utilisateurs de ce centre de ressources. Le fonds de conservation peut également intéresser, outre les universitaires, des illustrateurs, des auteurs ou des conteurs, extrêmement nombreux dans la région comme l'a montré le recensement fait par les Ateliers du Livre d'Aix-en-Provence pour alimenter des annuaires régionaux des métiers du livre⁴⁸, mais aussi des responsables de formation professionnelle.

Enfin, le centre de Marseille présente deux particularités au niveau national cette fois-ci : la présence d'un exemplaire du dépôt légal bandes dessinées dans la bibliothèque qui fait de Marseille le centre de conservation de bandes dessinées le plus important après le CNBDI d'Angoulême, l'existence du pôle associé pour les échanges dans le monde méditerranéen. Le centre de ressources développera en conséquence un fonds de littérature de jeunesse des pays du tour de la Méditerranée en incluant les publications des éditeurs étrangers. Et la présence d'un important fonds de bandes dessinées permettra aux chercheurs et illustrateurs de confronter ce type de publications avec les ouvrages pour la jeunesse.

⁴⁸ Office régional de la Culture, Ateliers du Livre. Annuaire des métiers du livre en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Aix-en-Provence : Office régional de la Culture, 1996-2000. 3 vol.

2.1.3 Les moyens d'un rayonnement régional

L'Ile aux livres devrait bénéficier de moyens pour mener une politique d'animation et de communication plus importante qu'à l'heure actuelle. De nombreuses expositions ont déjà été présentées par le département Jeunesse à la bibliothèque Saint-Charles, notamment sur des illustrateurs contemporains de la littérature de jeunesse. La possibilité de disposer d'une salle d'exposition à l'Alcazar permettra de rendre ces manifestations plus régulières. Il est prévu de mettre plus particulièrement en valeur le travail des artistes de la région. Des journées d'étude et des rencontres avec des professionnels, auteurs, illustrateurs seront organisées de façon régulière.

L'Ile aux livres sera également responsable des publications. Elle reprendra à sa charge les publications déjà existantes comme les bibliographies annuelles, qui recensent les meilleurs livres pour enfants sélectionnés par l'ensemble des bibliothécaires jeunesse du réseau de la bibliothèque de Marseille, des bibliographies thématiques et le journal *Le P'titlu*⁴⁹. Ces publications sont distribuées gratuitement aux lecteurs de la bibliothèque ainsi qu'aux éducateurs de crèches, aux enseignants et à tous les personnels s'occupant de la jeunesse. L'Ile aux livres doit aussi publier des travaux d'étudiants ou de chercheurs, ainsi que du matériel de promotion (affiches, cartes, etc.).

L'utilisation des nouvelles technologies favorisera la visibilité du service à un niveau régional mais aussi extra-régional. La mise en ligne du catalogue de la bibliothèque confirmera cette orientation initiée en septembre 1999 avec l'inscription des collections de périodiques au CCNPS. L'Ile aux livres devrait bénéficier d'une page sur le site de la BMVR pour annoncer son programme d'activités. De plus, la collection de dessins originaux sera comprise dans le plan de numérisation de documents graphiques des fonds patrimoniaux de la bibliothèque.

Pour finir, l'Ile aux livres a une mission de formation. Depuis 1999, une convention de partenariat a été signée entre la Ville de Marseille et l'IUFM pour la formation des futurs enseignants (PE2) à la littérature de jeunesse. Le département Jeunesse assure chaque année un certain nombre d'heures de cours sur la littérature de jeunesse et participe à diverses animations avec l'IUFM. Le programme est élaboré pour l'année scolaire après concertation entre les enseignants et la bibliothèque. Un partenariat est aussi envisagé avec la Joie par les Livres en matière de formation.

⁴⁹ Ce journal est publié à l'issue des comités de lecture Petite Enfance, quatre fois par an, pour recenser les livres pour enfants jusqu'à cinq ans. Il est distribué aux parents dans les crèches ainsi qu'au personnel de la petite enfance.

2.2. La mise en place d'une conservation partagée

Il existe déjà des activités à un niveau régional en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Un comité de lecture regroupe des bibliothécaires jeunesse de toute la région quatre fois par an. Ce comité est jusqu'à présent piloté par la bibliothécaire responsable de la section jeunesse d'une des bibliothèques du réseau Marseille, la bibliothèque Bonneveine.

2.2.1 L'Ile aux livres, bénéficiaire privilégié d'un réseau de conservation partagée

Le projet de l'Ile aux livres s'inscrit dans un projet de conservation partagée au niveau régional. Il a été proposé à toutes les bibliothèques, quelle que soit leur taille, de participer au projet. Plus de soixante-dix bibliothèques ont dit être intéressées. Ce sont des bibliothèques municipales de tailles diverses, des bibliothèques départementales de prêt et des bibliothèques de centres de formation. L'objectif est de mettre au point un réseau d'échanges de documents pour nourrir des centres de conservation dont le plus important est l'Ile aux livres. Il s'agit de mettre à la disposition de l'Ile aux livres et à défaut des autres pôles de conservation le résultat de dés herbages.

Cette entreprise a déjà débuté par le dés herbage des bibliothèques de Marseille qui a notablement accru le fonds de conservation, et par ceux de la Bibliothèque départementale de prêt des Bouches-du-Rhône et des bibliothèques municipales de Miramas et de Martigues. Il faut maintenant mettre en place des procédures de dons et des conventions de partenariat entre les bibliothèques participant au projet. Il faut également mieux définir les pôles d'excellence, c'est-à-dire les quinze bibliothèques de la région qui se sont proposées pour conserver des documents sur un thème précis. La délimitation des thèmes est particulièrement difficile, surtout quand la bibliothèque ne s'est pas limitée à un support particulier.

2.2.2 Bibliothèques municipales à vocation régionale et agence de coopération

La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur présente la particularité, avec la région Champagne-Ardenne et la région Poitou-Charentes d'être dotée de plusieurs bibliothèques municipales à vocation régionale. En effet, en 1997, ce sont Marseille et Nice qui ont obtenu ce statut. La région est extrêmement étendue géographiquement et les entreprises régionales ont jusqu'à présent été difficiles à mettre en place. Pourtant, plusieurs structures régionales ayant trait aux métiers du livre coexistent : les Ateliers du Livre d'Aix-en-Provence qui vont devenir Agence de coopération, le Centre de conservation du livre à Arles, le Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation, le Centre de ressources illettrisme à Marseille, le Collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle (COBIAC), à Marseille, le Collège international des traducteurs littéraires à Arles et l'IUT Métiers du livre, département information-communication métiers du livre, de l'Université de Provence, Aix-Marseille I.

La création de deux BMVR dans la même région a permis de repenser à une politique de coopération régionale. Une agence de coopération devrait voir le jour dans le courant de l'année 2001, alors que de précédentes tentatives n'avaient pas abouti. D'après Joël Martres, directeur de la BMVR de Nice, *il y a eu une ébauche d'agence régionale au début des années 80 mais elle n'a jamais fonctionné, car elle était peut-être trop centrée sur les Bouches-du-Rhône et les autres départements ne s'y retrouvaient pas*⁵⁰. Aujourd'hui, cela paraît plus facile. Il a tout d'abord été constaté que l'importance des zones d'influence des deux métropoles ne se recouvraient pas, chacune des deux BMVR pouvant alors avoir des programmes similaires sans risque de redondance. Une première concertation a alors eu lieu. Toujours selon Joël Martres, les BMVR de Nice et de Marseille ont *listé une série d'actions communes possibles qui vont de la mise en valeur du patrimoine écrit jusqu'à des actions de coopération pour des formations initiales et continues par exemple*.⁵¹ Les projets de coopération entre les deux établissements concernent pour l'instant un PEB très performant, un plan de conservation des périodiques et le plan de conservation partagée de littérature jeunesse. Nice s'est en effet proposée comme pôle d'excellence pour la musique et l'italien. Dans ces différents

⁵⁰ Brigitte CHAILLOL, PACA : deux BMVR pour structurer une politique régionale de lecture publique, p.22.

⁵¹ CHAILLOL, PACA : deux BMVR pour structurer une politique régionale de lecture publique, réf. 50.

projets, la future agence de coopération aura sans doute un rôle fondamental dans la centralisation des conventions de partenariat entre les établissements.

Dans l'organisation générale de son département jeunesse, la bibliothèque de Marseille est dans la moyenne des BMVR. Mais elle présente l'originalité d'un service qui appartient directement à la vocation régionale et qui est bien inscrit dans le projet d'établissement. L'Ile aux livres est en effet un projet ambitieux dans les moyens qu'il requiert mais aussi dans le public qu'il se propose de desservir. Et c'est sur ce dernier point que repose l'ambiguïté de la vocation régionale. Les moyens de diffusion employés et la constitution d'un fonds important de conservation, tel qu'il n'en existe pas dans les régions avoisinantes, ne tendent-ils pas à une portée nationale d'un tel service ? Il manque pour répondre à cette question de connaître la pratique du public.

Conclusion

Alors que le développement des bibliothèques pour la jeunesse s'est étendu en France sur plus d'un siècle, on est arrivé au début des années 1990 à une situation satisfaisante avec un réseau qui couvre de façon assez homogène le territoire, un public important, nettement plus important que le public adulte, des espaces bien aménagés et des services performants. Malgré ce bilan positif, les professionnels eux-mêmes ont entamé ces dernières années une réflexion sur l'évolution de leurs missions.

La création d'un nouveau type de bibliothèques, les bibliothèques municipales à vocation régionale, constituait une opportunité d'analyser la place qu'occupent les services jeunesse dans des établissements récents, voire en projet, de grande taille et à la pointe en matière d'utilisation des nouvelles technologies. A travers les choix faits en matière d'organisation des services, de mise en espace des collections, et de diffusion de la littérature de jeunesse, il apparaît que la mise en valeur des services jeunesse passe en grande partie par la constitution de centres de ressources, et plus particulièrement par des entreprises de conservation. La bibliothèque de Marseille propose à cet égard un exemple de BMVR dont la vocation régionale réside en partie dans son département Jeunesse, à travers un centre de ressources et de conservation en littérature de jeunesse : l'Ile aux livres.

A l'exception de la bibliothèque de Montpellier, les BMVR ont choisi de regrouper les collections destinées à la jeunesse en ménageant des passerelles plus ou moins nombreuses entre ces fonds et les collections adultes. Ce choix d'organisation spatiale s'insère à la fois dans la réflexion sur la spécialité de la profession de bibliothécaire jeunesse et dans une certaine conception de l'articulation des publics. Mais il ne préjuge pas de la place accordée à la jeunesse, le jeune public étant plus favorisé, en terme de mètres carrés, dans la bibliothèque décloisonnée de Montpellier que dans d'autres bibliothèques dotées d'un département Jeunesse. Cette place accordée à la jeunesse varie du simple au double puisque qu'elle représente entre 10 et 20 % de la surface des nouveaux bâtiments. Même si ce pourcentage est inférieur à la part du jeune public dans ces établissements, on peut considérer globalement que la jeunesse n'a pas été oubliée dans les projets de BMVR.

Les services jeunesse ont même été souvent un des arguments mis en avant pour étayer les missions à vocation régionale des bibliothèques, et ce à l'instar des recommandations

du Conseil supérieur des bibliothèques. Il est quelquefois question de centres de ressources en littérature de jeunesse qui ont mission de desservir un public extra-municipal et souvent de politique d'action culturelle qui veut toucher un public plus large que la population de la ville.

Mais les services jeunesse participent également à la vocation régionale des établissements de façon moins explicite, par le biais de la conservation. En effet, les services patrimoniaux sont systématiquement cités dans les projets de BMVR comme répondant à leur vocation régionale. Or plusieurs BMVR possèdent et développent des fonds de conservation en littérature de jeunesse, plus ou moins liés aux services patrimoniaux, mais qui dépendent toujours des services jeunesse. Marseille est l'établissement qui a le plus formalisé la visibilité de ce fonds en créant un service spécifique, l'Ile aux livres. Cependant, tant que des centres de conservation en littérature de jeunesse ne forment pas un réseau régulier sur le territoire français, on peut reposer la question de la véritable portée de tels services. Les BMVR tendraient alors vers une vocation plus nationale que régionale. Mais ce glissement des missions des BMVR n'est pas particulier aux services jeunesse.

S'il existe des centres de conservation en littérature de jeunesse dans d'autres bibliothèques que les BMVR, comme par exemple à Nantes ou à Angers, les BMVR ont été l'occasion d'inscrire officiellement la nécessité de la conservation de tels documents, pour répondre à la formation des bibliothécaires et des médiateurs du livres, pour fournir de la matière aux chercheurs de différentes disciplines. La création de services comme l'Ile aux livres, qui regroupe un centre de ressources et un centre de conservation, et qui, en étant intégré à un service jeunesse, permet la consultation d'un fonds ancien, préfigure un caractère original que les bibliothèques jeunesse sont en train de développer. Ces dernières relient en effet dans un service unique le concept de lecture publique, et l'organisation qui en découle, et celui de bibliothèque d'étude, par principe séparés et souvent de façon très cloisonnée dans les bibliothèques pour adultes.

Table des annexes

Annexe 1 : enquête sur la place de la section
jeunesse dans les BMVR II

Annexe 2 : comparaison détaillée des surfaces des
bibliothèques municipales à vocation régionale V

Annexe 1 : enquête sur la place de la section jeunesse dans les BMVR

1. La BMVR :

- 1.1 A quelle date le projet de BMVR a-t-il été validé ?
- 1.2 A quelle date la BMVR a-t-elle ouvert ou doit-elle ouvrir ?
- 1.3 Quels membres du personnel de la bibliothèque participent à l'élaboration du projet de la BMVR ? Sous quelle forme se fait cette participation ?
- 1.4 Quelles sont les personnes extérieures à la bibliothèques qui y participent (autres services de la ville, consultants extérieurs, etc.) ?

2. La vocation régionale de la bibliothèque :

- 2.1 En quels termes la vocation régionale de la bibliothèque a-t-elle été définie dans le dossier remis au ministère pour validation du projet de BMVR ?
- 2.2 Quels services (nouveaux ou déjà existants) offerts par la bibliothèque répondent à cette vocation régionale ?
- 2.3 Votre BMVR a ouvert. Vos services ont-ils réellement un rayonnement régional ? Dans quelle mesure ? (Pouvez-vous fournir des exemples concrets ?)
- 2.4 Quelles sont vos relations avec l'agence de coopération de votre région ?
- 2.5 Quelles sont vos relations avec les autres BMVR ou les autres grosses bibliothèques municipales de la région ?
- 2.6 Existe-t-il un réseau de conservation partagée dans votre région ? Quels types de documents concerne-t-il ? Quelle est son étendue (Types d'établissements partenaires du réseau) ?

3. Le département jeunesse :

- 3.1 Comment la BMVR est-elle organisée ? Quels sont les départements, ou autres sections, qui constituent la bibliothèque et quelle est la place de celui de la jeunesse dans cette organisation ?
- 3.2 Pouvez-vous chiffrer le département jeunesse dans la BMVR ?

	Jeunesse dans le nouveau bâtiment	Nouveau bâtiment	Réseau
Personnel			
De catégorie A			
De catégorie B			
De catégorie C			
Embauche de personnel dans le cadre de la BMVR			
Surface			
Nombre de volumes			
Budget d'acquisition			
Nombre de prêts			
Nombre d'animations			
Budget d'animations			

3.3 La signalétique et le mobilier ont-ils été conçus spécifiquement pour le département jeunesse ou font-ils partie d'un lot unique à l'ensemble du bâtiment ? Un aménageur différent de celui des autres départements a-t-il été choisi pour les mettre en place ?

3.4 Le département jeunesse était-il mentionné dans le dossier remis au ministère pour validation du projet de BMVR ?

3.5 Remplit-il une vocation régionale (prêts, conservation, animations, formation, etc.) ?

3.6 Les missions du département jeunesse ont-elles changées avec le projet de BMVR ?

3.7 Le personnel doit-il recevoir une formation (laquelle ?) avant l'ouverture du nouveau bâtiment ?

3.8 La politique documentaire du département jeunesse privilégie-t-elle un type d'ouvrages (albums, BD, CD-ROM, etc.) ?

3.9 La politique documentaire du département jeunesse privilégie-t-elle un type de public (non-lecteurs, adolescents, etc.) ?

3.10 Y a-t-il constitution particulière d'un nouveau fonds pour la BMVR ou garde-t-on uniquement le fonds existant ?

3.11 Existe-t-il une ludothèque ?

3.12 Les documents multimédias pour les enfants sont-ils dans le département jeunesse ou dans d'autres départements avec les documents adultes ?

3.13 Y a-t-il des accès internet réservés aux enfants dans le département ? Y a-t-il des sites interdits ou les postes sont-ils bloqués sur une sélection de sites ? Ce choix d'accès à internet correspond-il au choix fait pour les adultes ?

3.14 La tarification a-t-elle été modifiée pour la BMVR ?

3.15 Avec quels types d'établissements le département jeunesse a-t-il signé des conventions de partenariat ?

3.16 Le département jeunesse s'occupe-t-il du fonds des BCD de la ville ?

3.17 Des ouvrages du département jeunesse sont-ils conservés ?

- 3.18 Si oui, sont-ils conservés avec le fonds patrimonial ou sont-ils conservés à part ?
- 3.19 Des acquisitions sont-elles faites à la seule fin de la conservation ?
- 3.20 Une protection anti-vol particulière au département jeunesse a-t-elle été choisie ?

Annexe 2 : comparaison détaillée des surfaces des bibliothèques municipales à vocation régionale

Extrait de LORIUS, Marion, GERMAIN, Marc. Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale : programmes, projets. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 3, p. 40.

Bibliographie

Les rapports officiels

FRANCE. CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport du président [André Miquel] pour l'année 1990.* Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1991. 96 p.

FRANCE. CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, *Rapport du président [André Miquel] pour l'année 1992.* Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1992. 96 p.

FRANCE. CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, *Rapport du président [André Miquel] pour l'année 1993.* Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1994. 127 p.

FRANCE. CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1994.* Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1994. 131 p.

FRANCE. CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, *Rapport du président [Jean-Claude Groshens] pour l'année 1998-1999.* Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1999. 120 p.

FRANCE. MINISTÈRE DE LA CULTURE. DÉPARTEMENT DES ÉTUDES ET DE LA PROSPECTIVE. *La grande mutation des bibliothèques municipales : modernisation et nouveaux modèles / rapport établi par François Rouet [en collab. avec Anne-Marie Bertrand et Jean-François Hersent].* Paris : Ministère de la culture et de la communication, 1998. 196 p.

Histoire des bibliothèques pour la jeunesse

BERTRAND, Anne-Marie. Les bibliothèques dans les années 80 : un développement spectaculaire, mais inachevé. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, n° 4, pp. 23-34.

BERTRAND, Anne-Marie, RICHARD, Hélène, (collab.). *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994. 58 p. Collection Bibliothèques.

BORDET, Geneviève. Faut-il encore des bibliothèques pour enfants ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, n° 1, pp. 38-43.

DINCLAUX, Marie, VOSGIN, Jean-Pierre. (dir.). *Bibliothèques, enfance et jeunes lecteurs : journée "Profession : bibliothécaire" du 5 mai 1994.* Bordeaux :

IUT Michel de Montaigne, filière bibliothèque. Observatoire de la lecture/filière bibliothèque, 1995. 133 p. Lecteurs Bibliothèques Usages nouveaux.

EZRATY, Viviane. Les bibliothèques françaises pour la jeunesse. Quelques questions toujours d'actualité. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, n° 3, pp. 8-12.

EZRATY, Viviane. Les premières heures des bibliothèques pour enfants. *Les Bibliothèques au XX^e siècle : 1914-1990 / sous la dir. de Martine Poulain*. Paris : Promodis, Editions du Cercle de la librairie, 1992. xxii-793 p. Histoire des bibliothèques françaises vol. 4. pp. 205-219.

JACOBSEN, Hélène. Section des jeunes, section des adultes. Faut-il décroïsonner ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, n°3, pp. 76-79.

MÉDIAT. *Vingt ans de développement des bibliothèques pour la jeunesse : actes du colloque de Grenoble, 10-11 décembre 1993 / [journées organisées par MEDIAT Rhône-Alpes (Centre régional de formation aux métiers du livre) en collab. avec les bibliothèques municipales de Grenoble et le Conseil supérieur des bibliothèques]*. Saint-Martin d'Hères (Isère) : Médiat Rhône-Alpes. Service des bibliothèques de la Ville, 1994. 177 p.

MOURANCHE, Marielle. Les enfants et les bibliothèques. *Les Bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789-1914 / sous la direction de Dominique Varry*. Paris : Promodis, Éditions du cercle de la librairie, 1991. xii, 671 p. Histoire des bibliothèques françaises vol. 3. pp. 531-534.

PARMEGIANI, Claude-Anne. (dir). *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1993. 207 p.

PRIVAT, Jean-Marc, PEDOT, Béatrice, RIVES, Caroline, FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES. *Bibliothèque, école, quelles coopérations ? Rapport d'enquête par Jean-Marie Privat : actes de l'Université d'été de la Grande-Motte "Les relations entre les bibliothèques publiques et le monde scolaire : complémentarité et coopération", 26-29 octobre 1993*. Créteil : CRDP, 1994. 270 p. Argos.

RENONCIAT, Annie. *Livre, mon ami : lectures enfantines, 1914-1954 : exposition des Bibliothèques de la Ville de Paris... présentée à la Bibliothèque Forney, [Paris], du 10 septembre au 19 octobre 1991 et la Mairie du V^e arrondissement, [Paris], du 19 novembre au 22 décembre 1991 / catalogue par Annie Renonciat ; avec la collab. de Viviane Ezratty,.. et de Françoise Lévêque,...* Paris : Agence culturelle de Paris, 1991. 127 p.

SINGLY, François de. *Les jeunes et la lecture*. Paris : Ministère de l'Education nationale et de la Culture, Direction de l'évaluation et de la prospective, Direction du livre et de la lecture, Département des études et de la prospective (Culture), 1993. 206 p. Dossiers éducation et formations n° 24.

VAN BESIEN, Hugues. Le bibliothécaire, la collection, l'utilisateur. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1997, n° 177, pp. 54-57.

Les projets de bibliothèques municipales à vocation régionale

Bibliothèques municipales à vocation régionale : quelle coopération pour le livre ?, Actes du colloque de Châlons-en-Champagne, 11 et 12 juin 1998. Châlons-en-Champagne : Interbibly, 2000. 172 p.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE RENNES. *Bibliothèque municipale à vocation régionale, concept et réalités. Bibliothèques et coopérations : journées d'étude, 3 avril, 24 octobre 1997.* Rennes : Bibliothèque municipale de Rennes, 1998. 145 p.

BINOT, Jean-Marc. Christine Carrier, conservateur de la BM d'Amiens : Actuellement, le statut de BMVR ne veut rien dire. *La Gazette des communes, des départements, des régions*, 05/10/1998, n°1471, p.18.

GUDIN DE VALLERIN, Gilles. De l'équilibre des publics et des collections : la nouvelle bibliothèque centrale de Montpellier. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 3, pp. 56-64.

LE BRIS, Sabrina. *Bibliothèques municipales à vocation régionale, une réalité à inventer : Essai de définition à partir de l'exemple de Rennes.* Villeurbanne : ENSSIB, 1996. V-61-XXII p. Mém. DCB : ENSSIB : 1996.

LE BRIS, Sabrina. Les bibliothèques municipales à vocation régionale, quelles missions ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, n° 6, pp. 34-38.

LORIUS, Marion, GERMAIN, Marc. Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale : programmes, projets. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 3, pp. 39-48.

LORIUS, Marion, GROGNET Thierry. Les bibliothèques municipales à vocation régionale : du mythe à la réalité. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 3, pp. 17-24.

PAQUIER, Jacques. Bibliothèques municipales à vocation régionale, douze cathédrales de la lecture. *La Gazette des communes, des départements, des régions*, 05/10/1998, n° 1471, p.16.

RIBOULET, Pierre. L'espace pour les enfants dans les bibliothèques publiques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 3, pp. 70-73.

La Bibliothèque municipale à vocation régionale de Marseille

CHAILLOL, Brigitte. PACA : deux BMVR pour structurer une politique régionale de lecture publique. *La Gazette des communes, des départements, des régions*, 05/10/1998, n° 1471, p. 22.

LYBRECH, Marie-Line. La BMVR de Marseille enfin mise en chantier, *Livres hebdo*, 2 janvier 1998, n° 274, p. 24.

Marseille : la BMVR enjeu de fortes dissensions à la direction des bibliothèques. *La Gazette des communes, des départements, des régions*, 19/04/1999, n° 1498, p.12.

VIALLE, Jacques. *Ecologie d'un espace public : les bibliothèques municipales de Marseille*. Marseille : Ville de Marseille. Bibliothèques municipales, 1994. 108 p.